CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE 2020-2024

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC
ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Référence à rappeler :
TR/2020/A/24215/FGR

Paris, le 01 MARS 2021

Cher Monsieur le Président,

Vous avez eu l'amabilité de m'adresser le nouveau contrat de performance de l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) pour la période 2020-2024.

J'ai pris connaissance de votre correspondance avec la plus grande attention. J'ai le plaisir de vous informer que ce contrat, approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du 2 décembre 2020,recueille mon agrément.

Je vous remercie et vous félicite, ainsi que l'ensemble de vos équipes, pour le travail mené dans le contexte si particulier de l'année 2020, en parallèle du processus de votre renouvellement à la présidence de l'EPPGHV.

Ce travail exemplaire permet d'aboutir à un document ambitieux sur tous les volets, en dépit de la crise sanitaire qui impacte fortement le modèle de l'établissement.

Ce contrat, traversé par l'esprit olympique du fait de l'accueil sur le site de la Villette des festivités et célébrations des Jeux de Paris 2024, reflète la prise en compte des priorités de mon ministère et ce, tant du point de vue du soutien aux artistes, de la création à la diffusion de leurs œuvres, leur circulation et leur transmission, que du point de vue de la territorialisation de vos actions, au plus proche des besoins des populations en matière de développement et de cohésion via l'art et la culture.

Monsieur Didier FUSILLIER
Président
Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
211, avenue Jean Jaurès
75935 CEDEX 19

Ministère de la Culture
3, rue de Valois 75001 Paris
01 40 15 80 00

À ce titre, ce contrat fait en tout point écho à votre nouvelle lettre de mission que je viens par ailleurs de vous adresser. Il est un outil au service du management de vos équipes, de la transformation de l'organisation et de l'évolution du site au bénéfice du projet que vous portez pour l'EPPGHV dans une perspective écoresponsable, collaborative et durable en lien avec les autres opérateurs publics et privés implantés sur le Parc de la Villette.

Dans le contexte actuel, le calibrage de l'activité au regard des moyens disponibles constituera l'enjeu primordial de la performance de l'établissement à horizon 2024. Nous devons ensemble nous attacher à relever ce défi et j'y serais particulièrement attentive. Comme vous, je sais déjà que ce projet et ces objectifs appelleront de notre part une grande vigilance de mise en œuvre et ce, dès cette année qui commence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées. et cordiales.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

SOMMAIRE

Projet d'établissement 9

Missions de l'EPPGHV : décret modifié n° 93-96 du 25 janvier 1993 9

Le site 10

Diagnostic 12

Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette 23

Objectif 1 : Soutenir la création et les parcours d'artistes, le label « Initiatives d'artistes » 24

Objectif 2 : Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation 31

Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics 38

Objectif 1 : Innover en matière d'éducation artistique et culturelle 39

Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses limites géographiques 44

Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition 52

Objectif 1 : Un parc en mouvement qui intègre les enjeux du développement durable 53

Objectif 2 : Trouver des nouvelles marges de manœuvre au service du projet 63

Modalités d'élaboration et de suivi du contrat 72

Fiches indicateurs 74

Photo de couverture : ZUT - Périphérique 11 juillet © Philippe Levy
Photo page 5 : Installation artistique d'Esther Denis présentée dans le cadre de 100% L'Expo - Sorties d'écoles © Nicolas Krief
Photo page 6 : Pratiques sportives "amateur" dans le parc © Pierre-Emmanuel Rastoin

BIENVENUE À LA VILLETTE

À LA FOLIE L2
APSV (Association de prévention du site de la villette) / VILLETTE EMPLOI L6
ARGONAUTE P4
CABARET SAUVAGE T4
CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE (CDMC) P9
CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS N9 P8
CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE N2
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS L9
*DUUU RADIO N4
ESPACE CHAPITEAUX L3
ESPACE PÉRIPHÉRIQUE V4
GÉODE N4
GRANDE HALLE L7 L8
HALL DE LA CHANSON N6
HALLE AUX CUIRS X4
LITTLE VILLETTE pavillon Paul-Delouvrier L7
OASIS21 / JARDIN21* X5
PAVILLON VILLETTE L1
PÉNICHE CINÉMA T5
PÉRIPHÉRIQUE V4 V5
PETITE HALLE L7
PONEY CLUB - CENTRE ÉQUESTRE DE LA VILLETTE T4
SACEM P9
THÉÂTRE PARIS-VILLETTE L8
TRABENDO R7
TSUGI RADIO L1
VILLETTE MAKERZ L5
VILL'UP R2
ZÉNITH PARIS - LA VILLETTE R6

ADMINISTRATION DE LA VILLETTE

Cité jardin J7
Pavillon Janvier N8

LES 26 FOLIES

1 folie information-billetterie L9
2 folie Cité de la musique N9
3 folie du théâtre L8
4 folie Janvier N8
5 folie Philharmonie P8
6 folie Little Villette L7
7 folie douce N7
8 folie café P7
9 Trabendo R7
10 folie des vents et des dunes L6
11 folie des fêtes N6
12 folie belvédère P6
13 folie billetterie du Zénith R6
14 folie rond-point des canaux J5
15 folie des merveilles Villette Makerz L5
16 folie de l'aventure N5
17 petite folie P5
18 folie des anges R5
19 folie kiosque L4
20 folie observatoire *DUUU RADIO N4
21 folie Argonaute P4
22 folie du bout du monde R4
23 folie de l'écluse L3
24 À la folie L2
25 éclat de folie Tsugi radio L1
26 folie horloge N1

LES JARDINS

A jardin des miroirs L7
B jardins passagers J6
C jardin des vents et des dunes L6
D l'Artère - jardin des dessins N5
E jardin nourricier N6
F jardin de la treille P6
G jardin des bambous P6
H jardin des équilibres R7
I jardin des ombres R6
J jardins de Chaumont-sur-Loire P6
K jardin des frayeurs enfantines R6
L jardin des voltiges R5
M Oasis21 / Jardin21* X5
N jardin des îles R4
O jardin du dragon L4

TRANSPORTS

Station de métro L9 P1
Arrêt de bus P1-10
Arrêt de tramway P1-10 X4
Borne Vélib' J5 L9 N1 X4
Attache vélo L1-2-3-5-7-8-9 N5-6-8-9 P5 R4-5-6-7
Station de taxis N9 P1 R9
Parking (accès) L1 N9 P9 R1
Piste cyclable (accès) J5 T5
Embarcadère L5

SERVICES

Information L9
Restaurant L2-5-7-8 N1-4-6-9 P2-7-8 R2
Cinéma N4 R3
Librairie/Boutique L7 N9 P2 R2
Toilettes L3-4-6
Bureau de poste J9
Distributeur de billets L9 P2 R2
Eau potable L4-5 N4-9 P8 R4-5-6
Appel d'urgence L5 N9 P8 R4-5-6

Projet d'établissement

Territoire historique d'expérimentation et de création, structure d'accueil de toutes les disciplines et de tous les publics, parc populaire et espace de création, l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) ne cesse de se réinventer en écho aux mutations sociales, économiques, humaines et culturelles du monde contemporain.

Grace au projet Micro-Folie, l'EPPGHV essaime désormais son projet culturel pluriel d'intégration au-delà de ses frontières géographiques. L'EPPGHV poursuit ainsi son travail d'innovation pour contribuer à l'émancipation des publics par la culture.

Le présent contrat d'objectif et de performance, qui fixe les orientations stratégiques de l'établissement pour la période 2020-2024, s'appuie sur un soutien à la création renforcé et une programmation élargie autour de son socle pluridisciplinaire. De plus, la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 offre l'opportunité de mettre le sport et ses valeurs au centre des actions artistiques et culturelles de l'EPPGHV afin d'accompagner de nouveaux publics vers sa programmation.

La mise en œuvre de ce projet d'établissement ne saurait se faire sans la mobilisation de tous les acteurs du site, au premier rang desquelles les équipes de l'établissement riches de leur diversité, de leur expertise comme de leur attachement à l'EPPGHV.

Missions de l'EPPGHV : décret modifié n° 93-96 du 25 janvier 1993

L'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle du ministère de la Culture créé par le décret modifié n° 93-96 du 25 janvier 1993.

Il a pour mission d'animer, d'exploiter et de promouvoir l'ensemble culturel du parc de la Villette, situé au nord-est de Paris dans le 19ème arrondissement sur l'ancien site des abattoirs et du marché aux bestiaux de la capitale.

Traversé par le canal de l'Ourcq et situé à proximité immédiate de Pantin et d'Aubervilliers, ce site est l'un des plus grands parcs urbains d'Europe : le parc de La Villette couvre en effet une surface de 55 hectares dont 35 hectares d'espaces verts.

L'établissement y déploie des activités artistiques dans tous les domaines de la création et également des activités culturelles, éducatives et sociales, ouvertes sur la ville et même au-delà des frontières géographiques du parc. Il a pour objectif de favoriser l'accès de tous les publics à la Culture, sur le site comme bien au-delà de ses frontières géographiques : sur le territoire d'Île-de-France et désormais sur l'ensemble du territoire national et ultramarin à travers le dispositif des Micro-Folies, également implanté à l'international.

En cohérence avec son action artistique, l'EPPGHV développe également sur le parc une activité commerciale en accueillant des événements à vocation éducative, culturelle et de loisirs qui lui permettent de développer les ressources propres indispensables à son modèle économique.

Dans une volonté toujours plus affirmée de démocratisation, l'établissement a fondé son action autour des principes d'ouverture et d'expérimentation : ni barrières, ni fermeture au coucher du

soleil, modularité des espaces de programmation, pluridisciplinarité des offres artistiques et culturelles, diversité des pratiques, accueil et accompagnement de publics très variés.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'EPPGHV peut statutairement :

- Accueillir et susciter toutes activités et initiatives, notamment dans le domaine artistique, en s'attachant à diffuser ses productions ;
- Passer des conventions avec différentes personnes morales ayant une activité sur le site du parc de La Villette et prendre des participations dans leur capital ; concéder des activités, délivrer des autorisations d'occupation du domaine public et donner en location des espaces du domaine privé à des personnes publiques ou privées ;
- Réaliser et commercialiser directement ou indirectement tout produit ou service lié à ses missions ;
- Coopérer avec les collectivités territoriales ainsi que les organismes, fondations et associations, français et étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation ; prendre des participations dans le capital de sociétés poursuivant les mêmes objectifs.

Le site

Parc culturel de grande échelle, unique en Europe, La Villette se distingue par la densité des propositions artistiques et culturelles et également de loisirs présentes sur un même site. En effet, ce sont quatre établissements publics nationaux (Philharmonie de Paris-Cité de la musique, Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, Universcience, EPPGHV), trois salles privées en concession (Zénith, Trabendo, Cabaret Sauvage) et un théâtre de la Ville de Paris (Théâtre Paris-Villette) qui cohabitent sur les 55 hectares du parc.
L'EPPGHV est statutairement chargé d'une mission de « syndicat de copropriété » auprès de ces acteurs et prend en charge les dépenses d'entretien refacturées sous forme de charges communes. Il délivre également une information générale sur les activités et l'actualité du parc.

L'EPPGHV est également chargé d'assurer la sécurité et l'entretien des espaces et installations techniques du parc. Il a la responsabilité directe de la mise à niveau des équipements et des espaces ainsi que de leurs aménagements pour la mise en œuvre de ses missions et de son projet. Il a notamment la charge de toutes les réparations lourdes des infrastructures et des réseaux.
Il assure par ailleurs la gestion d'espaces et d'équipements qui lui ont été remis en dotation : la Grande Halle, Little Villette (Pavillon Delouvrier), l'Espace Chapiteaux, le Pavillon Janvier, l'Espace Périphérique (géré à parité avec la Ville de Paris), le pavillon Villette dans lequel est aujourd'hui implanté le Magic WIP ainsi que la Halle aux Cuirs. Il gère et anime également des jardins thématiques ainsi que les vingt-six Folies. Vingt-deux Folies font partie de la dotation directe de l'EPPGHV et ont différentes destinations (*cf.* tableau en annexe).

Sur le domaine propre de l'EPPGHV, une vingtaine de concessions a été accordée à l'établissement. Ces concessions proposent des activités culturelles et divers services au public. La plus importante de ces concessions est le Zénith Paris - La Villette. Plusieurs autres structures culturelles sont implantées sur le site : le Trabendo, le Cabaret Sauvage, le Théâtre Paris-Villette, le Hall de la chanson, Tsugi Radio, Villette Makerz, la Folie Numérique, Radio *Duuu, le Jardin 21, la Péniche Cinéma et la Librairie du Parc-Actes Sud.

Le parc de La Villette accueille également plusieurs lieux de restauration. Plusieurs concessions complètent enfin l'offre des ateliers et jardins du parc par des activités récréatives et sportives : les manèges forains et le poney-club.

Diagnostic

Le contrat d'objectif et de performance 2016-2019 était la traduction opérationnelle du projet porté par la nouvelle présidence de l'EPPGHV en juin 2015. Il visait à rassembler les artistes et les publics autour d'une programmation pluridisciplinaire enrichie, ambitieuse et diversifiée, accessible à tous, attentive à la jeunesse, permettant la rencontre et l'expérimentation et valorisant les pratiques et les nouveaux usages de la culture sur le parc et au-delà de ses frontières.

Le déploiement de ce projet a incontestablement permis l'enrichissement de l'offre de l'établissement, le renforcement de sa visibilité et de son attractivité. Il s'est traduit notamment par une forte augmentation de la fréquentation et un développement de ses ressources propres.

Le réaménagement stratégique des espaces et des équipements, leur réhabilitation comme la valorisation de leurs potentialités a permis de déployer de nouveaux espaces de création et de pratique. Ainsi, de nouvelles activités autour des industries culturelles et des nouveaux usages numériques de la culture se sont notamment développés en lien avec les cultures urbaines, le sport et le développement durable.

Les propositions enfance et famille se sont renforcées, les actions d'éducation artistique et culturelle se sont élargies et cette synergie a permis de fidéliser de nouveaux publics.

La gestion de l'établissement a été redynamisée en association étroite avec les équipes autour d'une volonté partagée de transformation et d'adaptation de l'organisation au service du projet et de sa performance.

Durant cette période, une gouvernance du site a été redynamisée en intelligence avec l'ensemble des acteurs publics et privés dans une perspective collaborative et durable.

Le projet a enfin permis à l'établissement de dépasser les limites géographiques du parc, au-delà du territoire du Grand Paris, pour s'inscrire dans une dynamique de territorialisation à travers notamment la création du réseau des Micro-Folies dans un objectif de cohésion et d'émancipation des citoyens par l'art et la culture.

1. Une offre artistique et culturelle enrichie

L'enrichissement de l'offre de l'établissement s'est construit autour de 4 axes stratégiques :

- La convergence des programmations culturelle et événementielle ;
- Le retour des grandes expositions ;
- Le développement d'une offre jeune public ouverte à tous ;
- La densification des activités sur le parc et l'ouverture de nouveaux espaces au public.

Sa mise en œuvre s'est ponctuée de grandes étapes depuis 2015 :
2016 – Ouverture de Little Villette et rénovation des Folies du parc ;
2017 – Lancement du dispositif « hors les murs » des Micro-Folies et ouverture de la 1ère Micro-Folie à Sevran en Seine-Saint-Denis ;

2018 – Création de l'exposition numérique immersive teamLab, accueil du 1er Forum de Paris sur la Paix ;
2019 – Succès de l'exposition « Toutânkhamon, le trésor du Pharaon ».

La convergence des programmations culturelle et événementielle
L'établissement a résolu un antagonisme historique de programmation entre une offre artistique et culturelle propre, et les propositions d'acteurs et de partenaires commerciaux ou évènementiels (salons, festivals). Ainsi, entre 2016 et 2019, des événements comme le Mondial du Tatouage ou le festival Smmmile sont devenus des programmations Villette à part entière et ont été intégrés à la communication de l'établissement.

Le retour des grandes expositions
L'établissement a renoué avec succès avec les grandes expositions thématiques qui ont depuis sa création contribuée à sa notoriété. Ces expositions ont permis d'élargir le champ programmatique, de James Bond à Toutânkhamon ; elles ont permis de conforter l'image de cet établissement singulier qui ni ne hiérarchise, ni ne classe les pratiques culturelles et les publics. Ces expositions ont rencontré un très large succès public et les prises de risque, en matière de production notamment, se sont révélées positives.

Little Villette, nouvelle offre populaire enfance et famille
Le pavillon Paul Delouvrier est devenu en 2016, "Little Villette", un lieu permanent d'animation et de programmation pour les enfants et les familles. Little Villette propose une offre culturelle jeune public de qualité, gratuite et ouverte à tous, permettant de créer des passerelles entre les usagers du parc et les publics de la programmation culturelle. La Villette a élargi depuis 2016 son offre déjà importante de spectacle vivant familial (cirque, cultures urbaines, etc.) par une programmation dédiée au très jeune public créant ainsi une continuité de propositions pour les enfants, des ateliers aux spectacles.

De nouveaux espaces du parc ouverts aux artistes et aux publics
En complément de l'ouverture de l'espace « Little Villette » et d'une programmation densifiée au sein de la Grande Halle autour de propositions à la mesure de sa monumentalité comme de sa modularité, l'établissement s'est attaché à développer des activités artistiques et culturelles ouvertes aux publics au sein des Folies, des jardins et dans le secteur de la Halle aux Cuirs.
Ouvert en 2019, « Le Périphérique », lieu de création et de programmation de plein air, en lien avec les résidences d'artistes de l'Espace Périphérique et de la Halle aux Cuirs, a permis l'émergence d'un véritable pôle de nouveaux talents à l'est du parc, dédié aux cultures urbaines
Le parc est par ailleurs devenu ces dernières années un lieu privilégié de rencontre entre les pratiques artistiques et culturelles et les pratiques sportives (cyclisme, triathlon, yoga, etc.), qu'elles soient spontanées ou évènementielles. Cette nouvelle dynamique présente de belles perspectives pour l'établissement à horizon de l'accueil en 2024 sur le site de La Villette des festivités et des compétions des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'EPPGHV souhaite ainsi densifier sa programmation en lien avec le sport et aménager de nouveaux espaces dédiés aux pratiques sportives et culturelles.

2. Un soutien à la création et à la diffusion

Les résidences

L'établissement a conforté sa politique de résidence en se concentrant sur la rencontre des artistes avec les publics. Ainsi, en regard des objectifs du précédent COP, plus de la moitié des résidences ont fait l'objet de présentations publiques ou ont été programmées dans le cadre de la saison artistique et culturelle de l'EPPGHV.

Par ailleurs, grâce à des partenariats avec des écoles supérieures d'art et de design, le soutien à la création s'est étendu aux jeunes artistes et vers les arts plastiques, notamment dans le cadre du festival 100%, comme aux performeurs et au monde de la création en environnement numérique.

Actuellement segmentées par programme, les modalités d'accompagnement et de professionnalisation des artistes en résidences sont désormais à unifier et à renforcer.

Les festivals renforcés et diversifiés

Les festivals (100%, Villette Sonique, Jazz à La Villette, Kalypso, Cinéma en plein air, etc.) sont constitutifs de l'identité de l'offre artistique et culturelle de l'EPPGHV. Ce format ouvert permet d'offrir aux artistes en résidence ou émergents comme aux jeunes artistes un espace de diffusion et de rencontre avec des artistes plus confirmés.

Une insertion renforcée dans les réseaux de production et de diffusion nationaux

Depuis 2016, le choix de revenir à une saisonnalité culturelle a permis d'inscrire l'offre artistique de l'EPPGHV dans la même temporalité de diffusion que la majorité des lieux culturels en France et à l'étranger, favorisant ainsi la lisibilité de cette offre et son attractivité pour le public comme pour les artistes programmés, les producteurs et les diffuseurs. Par ailleurs, la programmation du spectacle vivant est chaque année l'occasion de partenariats avec d'autres grandes institutions nationales ou internationales telles que le Théâtre de La Ville, le Festival d'Automne, le Festival d'Avignon, le Centre National de la Danse, le Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne, le réseau européen Connect to connect, le collectif artistique japonais TeamLab, etc.

La Grande Halle lieu emblématique et modulaire

La Grande Halle est l'équipement emblématique de l'EPPGHV. Il s'agit d'un espace modulable à l'esthétique forte qui n'a de cesse de se transformer tout au long de chaque saison pour accueillir expositions et spectacles, souvent de manière simultanée. En effet, la modularité a été amplifiée au cours de ces dernières années grâce la création d'un mur acoustique démontable qui permet de séparer la nef en deux espaces et de multiplier les propositions concomitantes. Ainsi pour la saison 2018-2019, cinq spectacles ont cohabité simultanément dans la Grande Halle.

3. De nouveaux publics plus nombreux et fidélisés

Le succès de l'offre d'abonnement

La diversité de la programmation a longtemps été perçue comme un frein au déploiement d'une politique d'abonnement.

Depuis 2016, l'établissement a fait le choix de proposer une offre d'abonnement qui a permis de renforcer l'attractivité de son offre, notamment pour les jeunes et de participer à l'augmentation de sa fréquentation. En effet, le nombre d'abonnés n'a cessé de s'amplifier depuis 2016 jusqu'à atteindre en 2019 près de 7000 personnes, dont 13% de jeunes (moins de 26 ans). La part de la

fréquentation des publics venant par le concours d'une offre de fidélisation atteint notamment 22% en 2019 pour le spectacle vivant.

Les parcours d'éducation artistiques démultipliés

Construits en lien avec la programmation culturelle, les parcours d'éducation artistique et culturelle pluridisciplinaires sont composés d'ateliers de sensibilisation, de rencontres avec les artistes, d'ateliers de pratique artistique et d'invitations au spectacle. Pour mettre en œuvre ces actions, l'établissement développe un vaste réseau de relais parmi le monde enseignant, le champ social, les collectivités territoriales et des partenaires privés.

Les « Pop-Up », développés depuis 2018, sont emblématiques des nouvelles actions mises en place en matière de parcours d'éducation artistique et culturelle sur la période du contrat d'objectif et de performance 2016-2019. Au cours de ces parcours, La Villette et ses artistes en résidence ou programmés dans la saison, investissent les établissements d'enseignements et du champ social pour les transformer le temps d'une journée en un lieu de spectacle et d'émerveillement. Grâce au développement de parcours et de rencontres avec les artistes, la fréquentation des jeunes a été multipliée par quatre sur la période du précédent COP jusqu'à atteindre en 2019, plus de 136 000 jeunes, notamment grâce au levier des grandes expositions.

Les Micro-Folies, nouvel outil de rayonnement territorial de l'EPPGHV

Inspirées du concept architectural des Folies du parc, le programme des Micro-Folies est un dispositif de politique culturelle « hors les murs » imaginé par l'EPPGHV en 2016 en partenariat avec d'autres grands établissements publics nationaux désormais au nombre de 12 : l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, l'Établissement public du musée du Louvre, l'Établissement public du musée national Picasso, l'Établissement public du musée du Quai Branly, La Cité de la musique - Philharmonie de Paris, l'Établissement public de la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais, l'Établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - Universcience, le Musée d'Orsay, l'Institut du Monde Arabe, l'Opéra national de Paris et le Festival d'Avignon.

Chaque Micro-Folie est conçue de manière modulaire pour s'adapter à la diversité des lieux dans lesquels elle s'implante. De par leurs fonctions, les Micro-Folies s'envisagent comme des lieux de vie, proposant des espaces de création et de diffusion, d'échanges et de rencontres. Elles peuvent notamment intégrer un Fab-Lab et un espace scénique. Le cœur du dispositif est le Musée numérique constitué d'images en HD d'œuvres majeures issues des collections de ces établissements, de contenus pédagogiques et de propositions en réalité augmentée (partenariat avec ARTE).

Depuis 2018, L'EPPGHV est chargé par le ministère de la Culture de la conduite du déploiement des Micro-Folies sur le territoire national et ultramarin, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État. Ce déploiement doit cibler tout particulièrement les territoires prioritaires (politique de la Ville, villes moyennes notamment celles du programme « Action Cœur de Ville », territoires ruraux, etc.) à l'appui des aides financières dont les collectivités de l'État peuvent bénéficier (DPV, DETR, DSIL, Action Cœur de Ville, etc.).

L'EPPGHV déploie également ces lieux culturels d'un nouveau genre dans le réseau international des alliances et instituts français à l'étranger.

Afin de poursuivre l'irrigation des territoires à l'appui de ce dispositif, l'intégration pérenne de cette mission dans l'organisation et le modèle économique de l'établissement constituent des enjeux majeurs sur la période du prochain contrat d'objectif et de performance. De nouvelles missions sont désormais assignées à l'EPPGHV en termes de suivi et d'animation du réseau des Micro-Folies, de mises à jour de contenus numériques, de formation des médiateurs, de repérage et de valorisation de propositions et contenus artistiques et culturels issus des territoires, d'observation et d'évaluation et ce, au-delà du déploiement.

4. Des ressources propres en augmentation

Entre 2016 et 2019, les ressources propres ont progressé, en particulier grâce à l'augmentation continue des ressources des manifestations culturelles (67%) et principalement les recettes de billetterie (78%) et ce, à l'appui de l'enrichissement de la programmation et de son accessibilité par abonnement.

Sur la période 2016-2019, les redevances de concessions hors Zénith ont progressé de 23%. La redevance Zénith ayant elle-même progressé de 4% sur la période malgré les indispensables travaux d'amélioration acoustique qui ont handicapé les programmations de ces dernières années.

Cette progression est due à l'arrivée de nouvelles concessions culturelles comme Villette Makerz, la Folie Numérique, radio *DUUU et le projet de la Halle aux cuirs. De nouvelles offres de restauration se sont installées sur le site avec succès sur cette période et ont bénéficié de la dynamique du site en termes de fréquentation (À la Folie, La Petite Halle).

5. Une responsabilité sociale et environnementale réaffirmée

La dynamique impulsée par le projet d'établissement à compter de 2015 a nécessité une implication forte des équipes pour sa bonne mise en œuvre. Par l'expérience et les compétences multiples des collaborateurs le projet a pu se réaliser et rencontrer le succès escompté. Ce nouveau projet a également impliqué de penser une organisation en cohérence, plus transversale et modernisée dans ses processus.

Un parc qui incarne les valeurs d'égalité et de diversité

Au sein de l'établissement, les questions de diversité et d'égalité femmes hommes ont toujours été un sujet d'attention permanente.

La démarche ministérielle en la matière a conduit l'établissement à candidater et à obtenir la double labellisation égalité et diversité de l'AFNOR lui permettant ainsi de conforter sa politique, d'améliorer encore ses pratiques, mais aussi d'entamer une réflexion concernant sa programmation artistique et culturelle et les modalités de son soutien aux artistes.

Un dialogue social riche et constructif

L'EPPGHV a été l'un des premiers établissements à voter la création de son comité social économique (CSE) en octobre 2018. La nouvelle configuration de dialogue social liée à cette instance lui a permis de conserver un rythme d'échanges très régulier tout en définissant des temps de consultation plus formels sur l'économie, la stratégie et les ressources humaines. Les accords NAO (négociation annuelle obligatoire) signés pendant la période ont permis de mettre en place une politique salariale cohérente, et une politique de mobilité interne affirmée.

Sur la période 2016-2019, l'accord d'intéressement a démontré toute sa pertinence comme outil de reconnaissance du travail et de l'engagement des salariés au service du projet, le montant de l'intéressement distribué résultant de l'engagement collectif des salariés au service de la performance de l'établissement à l'appui d'indicateurs intégrés au COP.

Une organisation soumise à une démarche d'amélioration continue

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, un comité d'accompagnement a été mis en place pour suivre les différents chantiers de réorganisation et de modernisation essentiels à sa réussite. Dans ce cadre, l'organisation de certaines directions a été repensée et adaptée aux enjeux stratégiques de ce projet. Ainsi en 2019, la direction de la programmation culturelle et la direction événementielle ont fusionné au profit d'une seule direction désormais garante d'une meilleure convergence de l'offre artistique et culturelle et de la valorisation culturelle des espaces et des équipements. Le développement de nouveaux outils numériques ainsi que la refonte des processus métiers et administratifs sont aujourd'hui des enjeux prioritaires au titre du maintien de la dynamique du projet et de sa performance à long terme.

Un nouveau bâtiment d'exploitation indispensable et durable

La commission nationale de l'immobilier public (CNIP) a labellisé le 2 juillet 2019 le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation pour le parc permettant de reloger les équipes de la « Cité jardin » : bâtiments provisoires datant de la construction du parc il y a plus de 35 ans et désormais extrêmement vétuste (présence d'amiante encapsulée). Ce projet est conforme au schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement adopté fin 2019 et s'inscrit dans une recommandation formulée par le conseil immobilier de l'État dès 2011. La maîtrise d'ouvrage de l'opération, dont le montant est évalué à 13,2 M€ TTC/TDC, hors investissement mobilier, soit 11,153 M€ HT, a été confiée à l'OPPIC.

Cette construction doit répondre aux besoins fonctionnels des équipes appelées à se déplacer quotidiennement sur le parc. Elle doit s'intégrer dans l'urbanité écologique du site en permettant notamment d'agrandir la surface paysagère au sol au bénéfice du public. En effet, ce projet exemplaire du point de vue de la performance énergétique, de la qualité environnementale mais aussi de la fonctionnalité, doit permettre de redonner aux publics plus de 5 000 m² de jardin, et d'offrir une nouvelle entrée au parc depuis le 19ème arrondissement.

Une gestion de site redynamisée

Depuis 2016, le comité de site, instance de dialogue à l'échelle du parc de La Villette piloté par l'EPPGHV, a été élargi pour intégrer l'ensemble des opérateurs publics et acteurs privés du parc et redynamisé par l'organisation de six réunions annuelles à la fois stratégiques et thématiques.

Cette nouvelle organisation a permis la mise en place de nombreuses actions communes, en termes de mutualisation des moyens et des achats comme de programmation d'événements à l'échelle du parc dont l'exemple le plus marquant a été la célébration des 35 ans du parc en mars 2018.

Au-delà des grands événements nationaux ou de certaines programmations festivalières durant lesquels l'ensemble des opérateurs du site se retrouvent, le comité de site doit permettre d'implémenter des projets communs sur le long terme dans des domaines tels que le développement durable, la circulation des artistes et de leurs œuvres, le dialogue avec les différents publics et usagers du site, le développement de nouveaux usages, la rencontre des pratiques

artistiques et culturelles avec les pratiques sportives, la transformation digitale, la sécurité, l'aménagement du site, son attractivité et son rayonnement, son accessibilité au plus grand nombre.

Un parc écoresponsable

Sur l'ensemble de la période du COP 2016-2019, la fréquentation du parc et le nombre d'événements de plein air ont fortement augmenté avec notamment un enjeu important concernant la mobilité et l'accessibilité des publics ainsi que le traitement des déchets. Le travail des équipes en la matière a notamment montré que grâce à des dispositifs adaptés, il est possible de réduire les volumes des déchets non recyclables malgré leur augmentation.

Plus largement, l'établissement doit désormais s'engager sur la soutenabilité écologique de ses activités et les modalités de sa transition y compris en termes de programmation et de soutien à la création dans un objectif de durabilité du site et de viabilité de ses équipements, comme de son projet et de son offre.

Mise en perspective

C'est à l'aune de ce diagnostic que s'inscrit le second mandat de la présidence de l'établissement pour une période de cinq ans.

Le renouvellement de Didier Fusillier à la tête de l'établissement a été approuvé par le conseil d'administration du 9 juillet 2020, confirmé par un décret de nomination en date du 3 août 2020 pris par le Président de la République sur proposition de la Ministre de la Culture, Madame Roselyne Bachelot-Narquin.

A l'appui du projet de Didier Fusillier pour son second mandat et d'une nouvelle lettre de mission du ministre chargé de la culture, il s'agit désormais pour l'établissement d'ancrer durablement les actions sur un site réaménagé, valorisé et en capacité de toujours se réinventer au regard des évolutions économiques sociales, artistiques et culturelles.

Le projet de l'établissement s'inscrit désormais dans un soutien renforcé aux artistes, une amélioration continue de la connaissance des publics et de leurs attentes afin d'aller à leur rencontre et d'agir au plus près des populations et des territoires, notamment les plus fragiles, dans une volonté d'intégration et d'émancipation citoyenne par les arts et la culture.

Il s'agit enfin et en parallèle, considérant notamment les observations et les préconisations de la Cour des compte formulées dans son Rapport rendu définitif en février 2019, de poursuivre la transformation de l'organisation de l'établissement dans une perspective durable et dans une démarche responsable tout en consolidant un modèle aujourd'hui fortement impacté par la crise sanitaire de 2020.

INTERNES

FORCES	FAIBLESSES
Une diversité de lieux et d'espaces offerts à la création	Un accompagnement des artistes à renforcer
Une programmation pluridisciplinaire identifiée	Une offre enfance et famille à renforcer et à mieux identifier
Un engagement volontariste en matière d'éducation artistique et d'action culturelle	La sécurisation des moyens d'une action pérenne pour l'irrigation des territoires
Une grande diversité d'espaces, d'équipements à valoriser au bénéfice des publics aux usages et pratiques multiples	Des publics pluriels à fédérer dans un projet culturel élargi au parc et au-delà
Des équipes impliquées et mobilisées au service du projet	Une stratégie numérique à consolider au service du projet
Un nouveau bâtiment d'exploitation dimensionné pour une mise en œuvre optimal du projet	Un pilotage et un contrôle interne à renforcer

EXTERNES

OPPORTUNITES	MENACES
Un lieu d'émergence et de défrichage culturel et artistique bien identifié	Une incertitude concernant les répercussions de la crise sanitaire Covid sur le modèle économique de l'établissement à moyen terme
Une attractivité renforcée grâce aux succès récents	Un risque sécuritaire et de sûreté très présents sur un site ouvert
Les JOP 2024 et le parc au croisement de la culture et du sport	Une diminution de l'acceptabilité des manifestations liée aux nuisances sonores
Un rayonnement national et international grâce au Micro-Folies	

Synthèse du COP : axes et objectifs

COP 2020-2024

Axe 1
La création et la diffusion au cœur de La Villette

- **Objectif 1** — Soutenir la création et les parcours d'artistes : le label « Initiatives d'artistes »
- **Objectif 2** — Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation

Axe 2
L'innovation artistique au service de tous les publics

- **Objectif 1** — Innover en matière d'éducation artistique et culturelle
- **Objectif 2** — Créer du lien entre les publics et au-delà du site de La Villette

Axe 3
La gestion et la valorisation d'un parc en mouvement

- **Objectif 1** — Un parc en mouvement qui intègre les enjeux du développement durable
- **Objectif 2** — Trouver de nouvelles marges de manœuvre au service du projet

Synthèse du COP : indicateurs

Axe et objectif	N°	Titre	Accord d'interressement	Cible	Tableau de suivi	Cartographie	Rapport
Axe 1 objectif 1	1	Suivi du label "Initiatives d'artistes"					
	2	Suivi des diffusions des projets labélisés "Initiatives d'artistes"					
	1C	Indicateur cible : Nombre d'artistes/Compagnies labélisés "Initiatives d'artistes"					
Axe 1 objectif 2	3	Offre pluridisciplinaire					
	4	Taux de remplissage fréquentation payante					
	4C	Indicateur cible : taux de remplissage des spectacles et expositions					
	5	Offre accessible au jeune public (0-12 ans) et aux familles					
	5C	Indicateur cible : Part de l'offre payante dédiée et accessible au 0-12 ans					
Axe 2 objectif 1	6	Suivi des actions EAC					
	6C	Indicateur cible : Nombre de parcours EAC					
	7	Suivi des sessions de formation ou sensibilisation des relais					
	7C	Indicateur cible : Nombre de session de formation ou sensibilisation					
Axe 2 objectif 2	8a	Suivi de la fréquentation globale					
	8b	Fréquentation payante du public jeune					
	9	Cartographie des publics					
	10a	Déploiement du réseau Micro-Folie					
	10b	Formation des médiateurs					
	10c	Programmation des Micro-Folies et collections du musée numérique					
Axe 3 objectif 1	11C	Planning d'aménagement durable du parc et en vue des JOP 2024					
	12	Suivi du label égalité diversité					
	12C	Egalité diversité création et programmation					
Axe 3 objectif 2	13	Ressources de l'établissement					
	13C	Indicateur cible : taux de couverture des dépenses par les ressources propres					
	14	Suivi du volet gestion du plan de transformation numérique					
	15	Développement du contrôle interne					

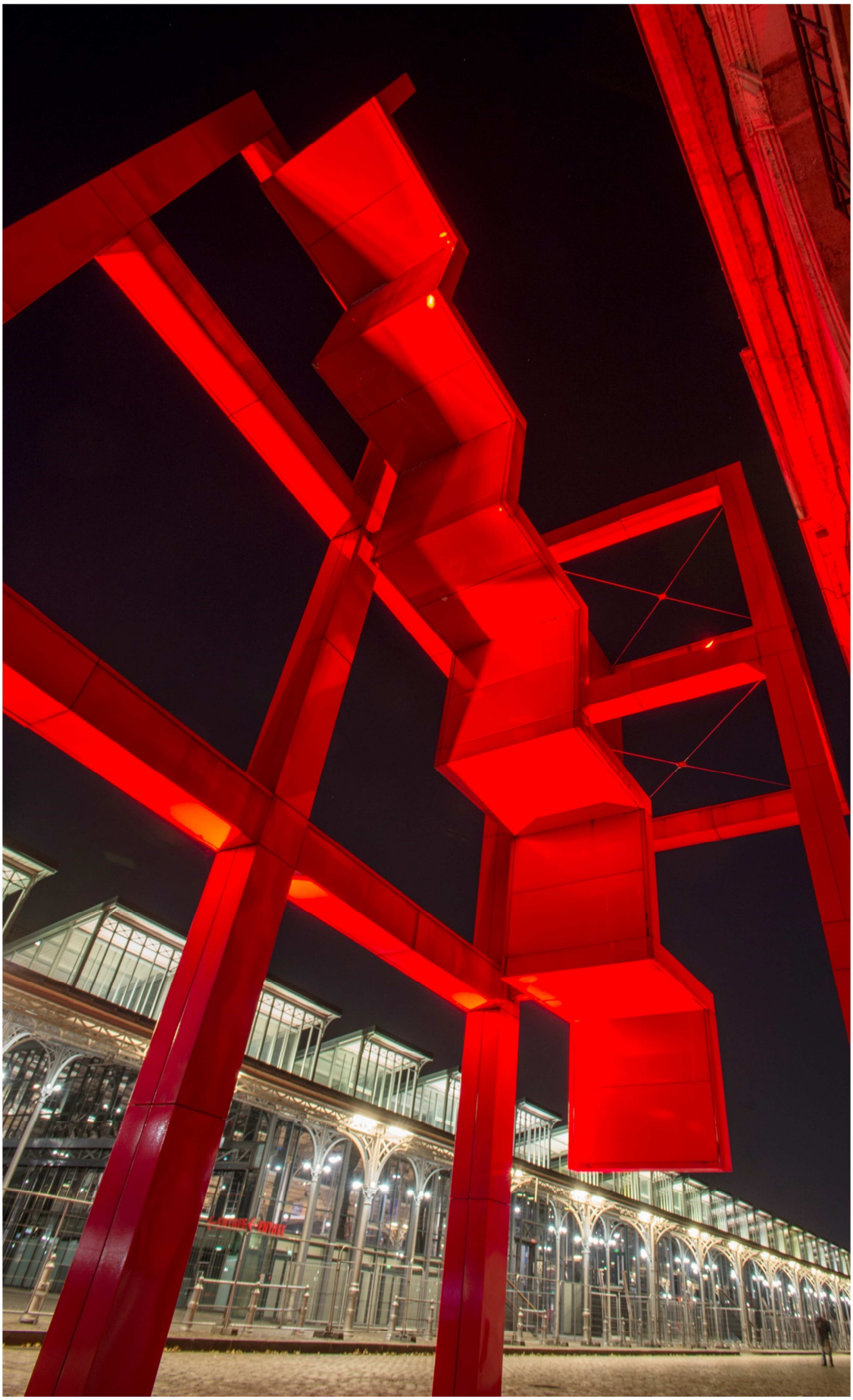

La folie Janvier et la Grande Halle © Bruno Delamain

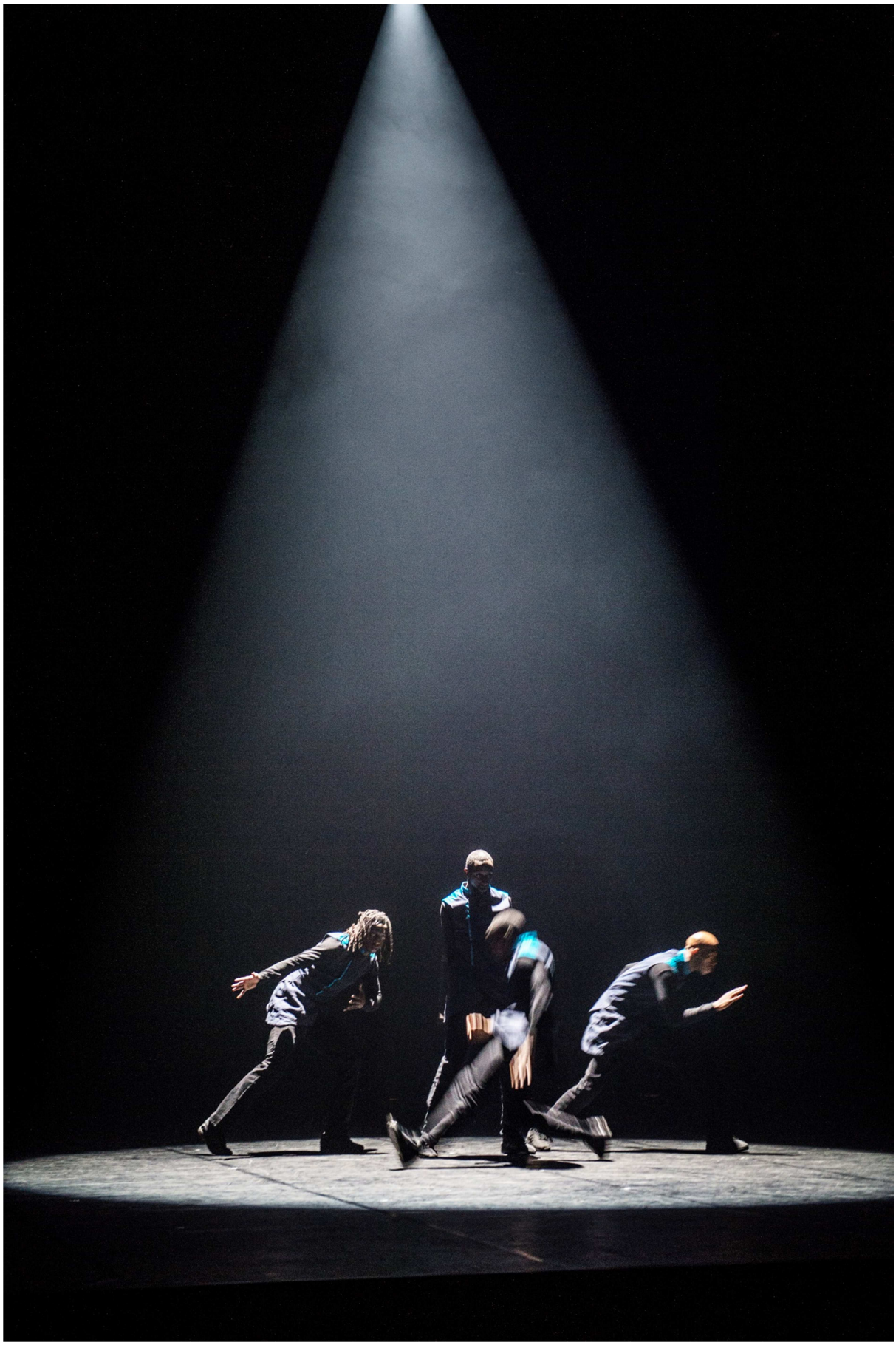

Soirée Golden Stage – Enfants Prodiges, Espèces © William Beaucardet

Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette

Durant les cinq dernières années, l'EPPGHV a considérablement enrichi sa programmation artistique et culturelle et renforcé sons attractivité, tout en restant fidèle à son ADN pluridisciplinaire. L'établissement peut désormais s'appuyer sur une offre reconnue et identifiée ainsi que sur un vaste réseau de partenaires et de fidélités artistiques, et ce, dans toutes les disciplines du spectacle vivant comme des arts plastiques et visuels.

Fort d'une notoriété renforcée, l'établissement souhaite en faire un levier pour intensifier son soutien à la création et aux artistes tout au long de leurs parcours depuis la création jusqu'à la diffusion, en passant par la production et l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Cette ambition se traduit aujourd'hui par la mise en place du label « Initiatives d'artistes », un programme interdisciplinaire et spécifique d'accompagnement pour soutenir les artistes accueillis sur le parc de La Villette dans toutes les étapes de la création, de la première résidence jusqu'à la production d'une tournée.

Par ailleurs, le succès de cette programmation enrichie sur la période du précédent contrat permet aujourd'hui à l'EPPGHV de renforcer ses propositions en faveur des disciplines qui marquent son identité : les cultures urbaines, le cirque contemporain et les pratiques qui mixent art, sport et pop culture. C'est en consolidant les propositions en lien avec ces disciplines et en favorisant leur accessibilité à tous que l'EPPGHV s'affirmera encore et toujours dans les prochaines années comme un lieu de rencontres, d'expérimentation, de diversité et d'émancipation.

Plaine d'artistes © C. Raynaud de Lage

Objectif 1 : Soutenir la création et les parcours d'artistes, le label « Initiatives d'artistes »

Quatre programmes de résidence d'artistes permettent aujourd'hui à l'établissement d'accompagner des projets de création :

- L'Espace Périphérique, en partenariat avec la Ville de Paris, pour le cirque, la marionnette et les arts de la rue ;
- Le programme Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines (IADU), cofondé avec la Fondation de France et soutenu par l'agence nationale pour la cohésion des territoires en faveur de la danse hip hop ;
- Les Résidences Villette, programme pluridisciplinaire de soutien à la création, pour des projets qui explorent de nouvelles expressions et écritures artistiques ;
- Et le Magic Wip programme de résidences dédié à la magie nouvelle en collaboration avec la Cie le Phalène.

Chaque programme possède aujourd'hui ses spécificités : ainsi, l'Espace Périphérique, créé en 2003, et co-financé à parité par la Ville de Paris, publie chaque année deux appels à projets afin de sélectionner les compagnies émergentes dans les domaines du cirque, de la marionnette et de l'art de la rue. Deux types de résidence sont proposés : création ou laboratoire. En plus des moyens mis à disposition (chapiteau, salles, ateliers, conseils en structuration, etc.), une aide à la résidence directe est versée selon la durée et la nature du projet et le nombre d'artistes présents.

Dans les années 80, une nouvelle danse apparaît dans les rues, portée par la culture et le mouvement hip hop. Dix ans plus tard, elle fait sa première entrée dans les salles de spectacles. La Fondation de France et l'EPPGHV décident alors de soutenir ce mouvement émergent en créant en 1998 un programme inédit d'accompagnement aux jeunes artistes : IADU (Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines). Trois objectifs sont posés :

- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes chorégraphes ;
- Contribuer à la reconnaissance des danses urbaines en France ;
- Développer sa visibilité auprès des professionnels.

Pour cela IADU a mis en place différents outils d'accompagnement à l'attention des jeunes artistes : le conseil artistique, les coproductions, les résidences et un programme de formations. Comme pour l'Espace Périphérique, une aide à la résidence directe est versée selon la durée et la nature du projet et le nombre d'artistes présents.

Les Résidences Villette est un programme ouvert à toutes les disciplines et s'adressent à des artistes plus confirmés avec pour certains d'entre eux des perspectives de diffusion à l'issue de leur résidence de création. Elles sont entièrement financées par l'EPPGHV. Au-delà de la mise à disposition des lieux, certains projets sont soutenus par des dispositifs de coproduction dont les montants varient selon les besoins de chaque projet. Les artistes pressentis en diffusion bénéficient également d'une coproduction en préfiguration pour les saisons à venir.

Projet de long cours initié en 2017 avec Thierry Collet et la compagnie Le Phalène, le Magic Wip vise à soutenir et mettre en valeur la scène actuelle de la magie, française et internationale. Chaque année pendant trois mois, le Pavillon Villette se transforme ainsi en fabrique de magie avec une riche programmation de spectacles, résidences, work-in-progress, ateliers, formations et

conférences. Ouvert à tous les publics, le Magic Wip propose également une bibliothèque, des tours de magie à fabriquer soi-même, des cabines magiques interactives et un bar. Chaque année, l'EPPGHV est coproducteur de certains projets programmés dans le cadre des Magic Night.

Dans la période de ce nouveau contrat, l'EPPGHV crée le label « Initiatives d'artistes », qui a pour objectif de sélectionner des artistes et des projets issus des programmes de résidence toutes disciplines confondues pour leur offrir un parcours complet de la création jusqu'à la production et la diffusion dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de l'établissement ou au cours d'actions d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit aussi de promouvoir ces projets dans le cadre de partenariats de diffusion au sein des labels et réseaux de la création dans lesquels l'EPPGHV est présent et dans d'autres réseaux à activer à l'avenir.
La création de ce label doit également permettre à l'EPPGHV d'élargir son programme de résidences et son soutien à d'autres disciplines artistiques qui constituent son identité pluridisciplinaire.

Sur la période 2016-2019, l'EPPGHV a construit de nouvelles formes et espaces de programmation comme le festival 100 % ou l'événement "Plaine d'artistes".

"Plaine d'artistes" est un nouveau festival au cours duquel le travail de création et d'écriture de certains projets est présenté sous forme de "chantier en cours" qu'il s'agisse d'artistes comme Bartabas, François Chaignaud ou Mourad Merzouki ou de jeunes artistes comme Mazel Freten, Carine Gualdaroni (Cie Juste Après), Victor Cord'homme ou Lucie Antunes.
Le festival 100% est dédié à l'émergence et à la création en particulier autour des arts visuels. Ces formats de programmation jouent le rôle de tremplin car ils permettent d'intégrer de jeunes artistes des arts visuels et du spectacle vivant pour une première diffusion et se confronter aux publics et aux professionnels.

Action 1 : Des moyens renforcés pour les résidences et la création

Résidence du collectif Vous revoir © C. Raynaud de Lage

L'EPPGHV dispose d'ores et déjà de moyens et de lieux dédiés pour accompagner ses programmes de résidences. Chaque programme est ainsi suivi au sein de l'EPPGHV par des coordinatrices artistiques. Sur ces lieux dédiés et équipés à l'année, certains bénéficient d'installations techniques spécifiques. C'est le cas de l'Espace Périphérique qui propose entre autres, un chapiteau qui permet les pratiques circassiennes. De plus, l'ensemble de ces programmes bénéficie d'un accompagnement technique grâce à la présence quotidienne d'un régisseur général, à l'écoute des besoins des compagnies en résidence. Enfin, le Chapit'Hôtel offre un hébergement sur le parc destiné aux artistes en résidence non franciliens.

Chaque année, c'est environ 290 000 euros qui sont attribués comme aide directe aux résidences, soit en moyenne 2 300 euros par projet accueilli. Selon les projets, s'ajoutent des aides en coproduction, 120 000 euros au total. Enfin, une régisseuse est présente pour accueillir et accompagner les artistes et leur mettre à disposition les moyens techniques demandés (machinerie, lumière, son et audiovisuel), ce qui représente en moyenne 44 000 euros par an.

Les projets sélectionnés dans cadre du label "Initiatives d'artistes" bénéficieront de moyens financiers complémentaires en fonction de la nature des projets. Ils seront suivis sur plusieurs années afin de les accompagner au-delà des temps de résidence de création. Dans le cadre du développement du label, des points d'étapes seront menés régulièrement avec les coordonnatrices. Il s'agira de faire le point sur leur parcours et leur intégration au sein de réseaux de diffusion.

Favoriser les rencontres et les échanges entre les artistes et avec les professionnels des réseaux de production et de diffusion

En plus de champs disciplinaires, les quatre programmes de résidence se distinguent par le niveau de maturité des artistes et des projets accueillis. IADU et l'Espace Périphérique s'adressent à de jeunes artistes, les résidences Villette et le Magic Wip accueillent des artistes plus confirmés. Cette mixité de parcours et de disciplines sera l'une des caractéristiques d'"Initiatives d'artistes" afin de favoriser le partage d'expérience et l'émergence de nouvelles écritures.

Les sorties de résidence et les espaces conviviaux à l'Espace Périphérique et à la Halle aux cuirs favorisent d'ores et déjà les échanges informels entre les artistes et les professionnels. Dans le cadre du label Initiatives d'artistes, seront créés des "workshops" sur des thématiques ou se mêleront aux artistes des professionnels de différents domaines : chorégraphes, metteurs en scène, musiciens, scénographes, dramaturges, chercheurs, etc.

Poursuivre et renforcer les actions de professionnalisation et d'insertion par le développement de partenariats avec des écoles supérieures ou des organismes de formation professionnelle

Le programme IADU porte le premier incubateur en France adressé aux chorégraphes en danse hip-hop. Il permet de proposer un parcours exigeant à des artistes qui rencontrent des difficultés à se former dans leur domaine, soit parce que les formations initiales ou continues sont peu développées soit parce qu'elles sont essentiellement adressées à des chorégraphes issus de la danse contemporaine.

En 2019, six formations ont été organisées dans cadre du programme IADU sur des thématiques aussi diverses que "communiquer sur son projet" à l'écrit comme à l'oral, "coaching de groupe", "composition chorégraphique", etc. Elles réunissent en moyenne une douzaine d'artistes par session.

En 2021, IADU s'associe à la formation DETER imaginée par Bintou Dembélé, les Ateliers Médicis et la Belle Ouvrage. Conçue comme un parcours d'apprentissage de trois semaines, la formation s'adresse aux artistes autodidactes de la "street culture" ayant des projets dans le domaine de la danse, de l'organisation d'événements, de la recherche ou autour du mouvement. L'une de ces trois semaines se déroulera à la Halle aux cuirs (mai 2021) avec l'objectif de mailler et mettre en pratique des parcours d'artistes avec l'activité du lieu. :

Le programme Espace Périphérique reçoit chaque année les jeunes artistes sortant des écoles nationales de cirque comme l'Académie Fratellini, le CNAC ou le Lido de Toulouse afin de leur faire découvrir ce programme, un panorama du paysage professionnel et les soutiens possibles pour leur projet au niveau national et international.

Il s'agit aussi de leur proposer de s'inscrire à des formations complémentaires en lien avec le bureau de production l'Avant Courrier « défendre son projet artistique », avec Artcena « préparer sa présentation orale devant un jury de programmateurs » ou « préparer sa première tournée en festival ». Ces formations sont pour le moment prises en charge financièrement par les stagiaires ou par Artcena.

Les résidences Villette renforceront leur collaboration avec les écoles supérieures de formation artistique. Ainsi, dès 2021, des étudiants de la formation « chorégraphe-auteur » du CNDC d'Angers pourraient être accueillis en stage d'observation à des fins de partage, de transmission avec les artistes résidents. Une première approche en ce sens est en cours avec le master Exerce de Montpellier. Par ailleurs, un partenariat est en cours de construction avec l'Ecole Kourtrajmé. Une première résidence des étudiants de la section acteurs a eu lieu en novembre 2020. Le spectacle de fin de promotion de ces jeunes acteurs en voie de professionnalisation sera restitué à la Villette en juin 2021. Depuis quatre ans, l'EPPGHV collabore également avec le Centre national de la danse de Pantin dans le cadre de la plate-forme internationale de workshops baptisée « Camping ».

Il s'agira ainsi de poursuivre et de développer des partenariats avec des écoles supérieures ou des organismes de formation professionnelle et continue, afin notamment de nourrir ces parcours de formations de contenus complémentaires.

Action 2 : Un soutien et une expertise pour la diffusion et la professionnalisation des artistes

Soirée Golden Stage – Street Kingdom © William Beaucardet

<u>Soutenir la diffusion des artistes et des projets</u>

L'accompagnement du label "Initiatives d'artistes" a pour ambition d'éclairer les jeunes artistes sur les divers chemins qui conduisent à la professionnalisation et à la diffusion. Il s'agira de faire découvrir les artistes du label "Initiatives d'artistes" auprès des réseaux culturels régionaux, nationaux et internationaux dans lesquels l'EPPGHV est déjà présent. Ainsi en danse urbaine, le réseau intitulé "REZO", créé il y a trois ans et réunissant des structures soutenant le hip-hop (CCN, festivals, bureaux d'accompagnement, lieux de formation, etc.) sera mis à profit pour valoriser les compagnies issues du label. Dans les autres disciplines, l'EPPGHV valorisera ses partenariats de

longue date en production avec par exemple Circus Next pour les arts du cirque, Connect to connect pour les écritures contemporaines, et les rencontres professionnelles de Scènes sur seine pour le théâtre.

Les différents partenaires culturels de l'EPPGHV - le Théâtre Paris - Villette, le Hall de la chanson, le Cabaret Sauvage, le Trabendo, Villette Makerz, la Folie Numérique, Radio *DUUU sont également des lieux de résidence, de création et de diffusion qui contribuent à enrichir l'écosystème de soutien à la création du site de La Villette. Les temps forts de la saison qui réunissent l'ensemble des partenaires du parc sont particulièrement propices au croisement de ces démarches de création.

Il s'agira de développer au cours de la période de nouveaux modèles de collaboration avec les labels et les réseaux de la création.

Indicateur n°1 : Suivi du label "Initiatives d'artistes"

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de projet de résidences						
Art de la Rue	7					
Arts Visuels						
Cirque	27					
Danse	41					
Installation - Performance	1					
Magie nouvelle	5					
Marionnette	29					
Musique	1					
Théâtre	44					
Total	**155**					
dont propositions dédiées ou accessibles à l'enfance et à la jeunesse 0-12 ans	15					
dont propositions en lien avec les cultures urbaines	32					
dont propositions mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme	*5*					
Apports financiers						
Résidences - Aide à l'écriture (1)	307 213 €					
Coproductions (2)	102 300€					
Accompagnement technique	40 442€					
Valorisation	71 744€					
Diffusion						
Actions de professionnalisation	12 847€					
Total	**534 546 €**					

Commentaire :

(1) Le montant fait référence à des aides financières directes versées aux compagnies.
(2) Coproductions : somme des montants versés par l'EPPGHV en soutien à la création et à la diffusion de certains projets.
Des données complémentaires détaillant l'indicateur seront présentées en annexe.

Indicateur n°2 : Suivi des diffusions des projets labélisés “Initiatives d’artistes”

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbr Représentations à La Villette	19					
Nbr Représentations hors Villette						
Nbr Sorties de résidences	80					
Nbr de Chantiers de création en cours						
Nbr Actions d’éducation artistique et culturelle	41					
Nbr Actions de professionnalisation	7					

Commentaire :

Les représentations à La Villette concernent les représentations dans les espaces et salles de l’EPPGHV comme dans celles de nos partenaires du site ou hors site dès lors que ces spectacles s’intègrent à notre programmation (festival 100% par exemple ou salles partenaires du festival Jazz à La Villette).

Les représentations “hors Villette” sont celles diffusées en dehors du site de La Villette, hors de toute programmation Villette.

Les actions d’éducation artistique et culturelle impliquant les artistes du programme seront détaillées dans les actions EAC.

Les actions de professionnalisation concernent des sessions de formation et autres actions d’accompagnement (rencontres, coaching) dans le cadre du programme “Initiatives d’artistes”

Le nombre de représentations hors Villette comme les chantiers de création en cours sont des éléments du projet “Initiative d’artistes” et par conséquent, sont non comptabilisés en 2019.

Des données complémentaires détaillant l’indicateur seront présentées en annexe.

Indicateur cible 1C : Nombre d’artistes/compagnies (toutes disciplines) labélisé « Initiative d’artistes »

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d’artistes/compagnies		20	25	30	35	35

Des données complémentaires détaillant l’indicateur seront présentées en annexe.

Objectif 2 : Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation

Certaines disciplines artistiques et culturelles sont constitutives de l'identité Villette. Le cirque contemporain et les cultures urbaines en particulier attirent un public jeune permettant à l'établissement de s'y appuyer pour développer une politique volontariste en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles. L'établissement confirmera leur ancrage tout en les enrichissant de nouvelles propositions en cohérence avec l'objectif d'une accessibilité de l'offre au plus grand nombre, en particulier pour les jeunes et leur famille.

Action 1 : Un ADN de programmation ouvert et pluridisciplinaire

Soirée privée organisée par La Villette dans le cadre de l'exposition Toutânkhamon, le Trésor du Pharaon © Nicolas Krief

Les disciplines phares de l'EPPGHV que sont le cirque, la danse et les cultures urbaines constituent les marqueurs d'une programmation de spectacle vivant au sein d'une offre culturelle ouverte qui favorise les rencontres interdisciplinaires.

Depuis 2016, le retour des grandes expositions thématiques a rencontré un large succès et a permis d'élargir le champ de programmation de l'établissement. Cet axe de programmation structure chaque saison et se poursuivra au rythme d'une à deux expositions par an jusqu'en 2024.

Dans son histoire passée comme récente, le projet culturel de l'EPPGHV a par ailleurs exploré les relations entre sport et culture, au travers d'expositions comme *l'Athlète dans les étoiles* en 1993 ou *Foot Foraine* en 2016 ainsi qu'avec les spectacles de Frédéric Ferrer, *Olympicorama*, à partir de 2019.

Le choix du site de La Villette pour l'accueil des compétitions et des festivités des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) en 2024 et sa désignation comme « ambassadeur culturel » dans le cadre du « plan héritage » de l'État constituent pour l'établissement une opportunité unique de faire rayonner son identité singulière et de renforcer sa programmation au croisement des arts et du sport. L'établissement portera un projet fédérateur pour célébrer les valeurs de l'olympisme, et y associera l'ensemble des acteurs du site.

Indicateur n°3 : Offre pluridisciplinaire

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	P	**G**	**P**	**G**	**P**	**G**	**P**	**G**	**P**	**G**	**P**	**G**
Spectacle vivant - nb de représentations	**339**	**105**										
dont art de la rue		*2*										
dont cirque	*91*	*10*										
dont danse	*75*	*13*										
dont magie nouvelle	*12*	*7*										
dont marionnette	*6*	*22*										
dont musique	*65*	*23*										
dont théâtre	*90*	*28*										
Expositions - nb de jours d'ouverture	**216**	**98**										
dont installation et performance		*50*										
Cinéma - nb de séances		23										
Evénements, salons et colloques - nb de jours d'exploitation	213	122										
Ateliers - nb de séances	1877	*548*										
Jeux et équipements du parc en libre accès : nb jours d'ouverture		*903*										
Total - nb de propositions	**2 645**	**1 799**										
	4 444											
dont propositions dédiées ou accessibles à l'enfance et à la jeunesse 0-12 ans	1 896	1 425										
dont propositions en lien avec les cultures urbaines	23	18										
dont propositions mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme	4	8										

Commentaire :

P= Programmation payante

G=Programmation en accès libre

Des données complémentaires détaillant l'indicateur seront présentées en annexe.

Indicateur n°4 : Taux de remplissage fréquentation payante

Taux de remplissage	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Spectacle vivant	**77%**					
Cirque	*68%*					
Danse	*80%*					
Magie nouvelle	*92%*					
Marionnette	*80%*					
Musique	*85%*					
Théâtre	*73%*					
Expositions (1)						

Commentaire :

(1) Les objectifs de fréquentation de l'exposition "Toutânkhamon, le trésor du pharaon" n'ayant pas été communiqués à l'EPPGHV par l'organisateur au début du projet, il n'a donc pas été possible de calculer le taux de remplissage de l'exposition. Dans les prochaines années, l'EPPGHV sera vigilant à la collecte de cette donnée initiale auprès de partenaires organisateurs pour calculer le taux de remplissage des futures expositions.

Des données complémentaires détaillant l'indicateur seront présentées en annexe.

Indicateur cible 4C : Taux de remplissage des spectacles et expositions

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de remplissage	77% (1)	60%	65%	75%	75%	75%

Commentaire :

(1) Le calcul de l'indicateur selon la formule proposée n'étant pas possible en 2019, il est fait référence uniquement à la totalité du taux de remplissage du spectacle vivant.

La crise sanitaire a conduit l'EPPGHV, comme tous les autres établissements culturels, à annuler puis redémarrer sa programmation pour l'annuler à nouveau en 2020. Cette situation instable invite à la prudence pour les cibles des périodes 2020-2021.

Modalités de calcul de l'indicateur

Cet indicateur comprend l'offre dédiée au jeune public et celle dédiée aux familles/adultes.

*Ce taux TR est calculé comme suit : TR = 0,8*TRsp+ 0,2*TRexp*

$TRsp$ est le taux de remplissage du spectacle vivent et $TRexp$ le taux de remplissage des expositions, calculés comme suit :

TRsp =(nb billets payants vendus pour les spectacles hors exonération) / (nb billets mis en vente)

TRexp =(moyenne journalière du nb billets vendus sur les expositions) / (moyenne journalière prévisionnelle du nb de billets vendus)

Action 2 : Une offre enfance et famille pleinement intégrée à la programmation

Atelier Entrez dans la danse © William Beaucardet

Lancé en 2016, l'espace « Little Villette » est aujourd'hui la porte d'entrée d'une offre en direction du jeune public et des familles. C'est un espace dédié aux 0-12 ans qui mêle ateliers, spectacles, cinéma et dont l'activité est rythmée par des temps forts en écho à la programmation de la saison.

La création du label « Little Villette » permet de mettre en avant des propositions dédiées ou accessibles au public jeune et à leurs familles. Cette ambition est accompagnée par une politique tarifaire et d'abonnement ciblée. Il s'agit pour les cinq prochaines années de poursuivre cette intégration de l'offre « Little Villette » dans la programmation et la saison de l'établissement en la rendant plus lisible encore afin que cette offre puisse participer pleinement à l'objectif d'accès à la Culture pour tous et pour tous les âges porté par l'établissement.

L'ouverture de la programmation vers le sport permettra en outre d'accompagner plus encore ce public jeune vers les disciplines du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels.

Indicateur n°5 : Offre dédiée et accessible au jeune public (0-12 ans) et aux familles

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Offre payante 0-12 ans	**1 896**					
dont ateliers Villette 0-6 ans - nb de séances	*689*					
dont ateliers Villette 6-12 ans - nb de séances	*675*					
dont Happyversaire 4-8 ans	*57*					
dont spectacle vivant 0-6 ans - nb de représentations	*115*					
dont spectacle vivant 6-12 ans - nb de représentations	*84*					
dont exposition >= 3 ans - nb de jours d'ouverture	*184*					
dont exposition >= 6 ans - - nb de jours d'ouverture						
dont événementiel >= 02 ans - nb de jours d'ouverture	*92*					
Offre en accès libre 0-12 ans	**1 425**					
dont Jardins des vents et des dunes - nb jour d'ouverture	*298*					
dont jardins passagers - nb jours d'ouverture >= 1 ans	*49*					
dont plancher de danse >= 6 ans - nb jours d'ouverture	*191*					
dont Jardin du dragon >= 8 ans - nb de jours d'ouverture	*365*					
dont Little Villette offre permanente =1 ans - nb de jours d'ouverture	*340*					
dont Temps forts Little villette >= 2 ans- nb de jours d'ouverture	*170*					
dont Cinéma de plein air - nb de séances	*4*					
dont événementiel >= 6 ans nb de jours d'ouverture	*8*					
Total offre accessible aux 0-12 ans	**3 321**					
dont propositions en lien avec les cultures urbaines 0-12 ans	28					
dont proposition mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme 0-12 ans	6					

Modalités de calcul de l'indicateur
Des données complémentaires détaillant l'indicateur seront présentées en annexe.

L'offre Little Villette se compose de propositions permanentes et de temps forts qui sont agrégées en nombre de jours d'ouverture :

- Little Villette Salle éveil corporelle >= 01 ans ;

- Little Villette Salon de lecture >= 02 ans ;
- Little Villette Bar à jeux >= 02 ans ;
- Little Villette Table lego >= 02 ans
- Les Temps forts Little Villette ;
- Les Happyversaires 4-8 ans
- Evénementiel = se retrouvent comptabilisés ici des événements à destination de l'enfance, de la jeunesse et des familles tels que *Freestyle*, *Jour de Fêtes*, *Europa Kid's*, etc.

Indicateur cible 5C : Part de l'offre payante dédiée et accessible au 0-12 ans

	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Total offre payante = indicateur 3	2645					
Part de l'offre payante 0-12 ans	72%	>50%	>50%	>50%	>50%	>50%
dont part de l'offre 0-6 ans	*43%*					
dont part de l'offre 6-12 ans	*29%*					

Commentaires :

L'offre 0-12 représente une part importante de l'offre culturelle de l'EPPGHV en 2019, qui reste néanmoins variable selon la programmation de chaque saison. L'établissement s'engage au travers de cet indicateur à maintenir le niveau de cette offre accessible et dédiée aux 0-12 ans au-dessus de 50% et à piloter cet objectif jusqu'en 2024.

Axe 2 : L’innovation artistique au service de tous les publics

Après avoir développé et expérimenté des nouvelles formes d'actions d’éducation artistique et culturelle (EAC), l’établissement cherche désormais à les déployer plus massivement pour toucher et rassembler les publics dans toute leur diversité. L’implication des artistes est désormais l’une des priorités dans l’élaboration des actions d’EAC qui visent un contact direct et sensible avec les publics. L’EPPGHV développera également des actions de médiation auprès des usagers du site afin de les intégrer pleinement au projet culturel de l’établissement.

Par ailleurs, l'EPPGHV affirme sa volonté d'être un espace ouvert à tous les publics et aspire à essaimer son projet culturel d’intégration et de rencontre au-delà de ses limites géographiques. Les Micro-Folies, projet « hors les murs » d’éducation artistique et culturelle déployé sur l’ensemble du territoire, s’inscrit désormais au cœur du projet de l'établissement en faveur de la transmission et de la circulation des œuvres ainsi que de l'émancipation citoyenne par la démocratisation culturelle.

Pop-up-spectacle de Julie Bérès - Les Cambrioleurs © Edouard Richard

Objectif 1 : Innover en matière d'éducation artistique et culturelle

Action 1 : Les œuvres et les artistes au cœur de la médiation

POP-UP Cirque, (École primaire Pyrénées, Paris) avec l'artiste Lucie Lastella© Bertrand Desprez

À La Villette, l'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des parcours constitués d'ateliers de pratique, de rencontres avec les artistes et de confrontations à un spectacle ou une exposition. Ces parcours sont conçus à partir de l'offre culturelle globale de l'établissement (programmation culturelle, résidences, ateliers Villette et autres événements) et sont proposés selon leurs contenus auprès de différents relais de public : enseignants, équipes d'animation et éducateurs du champ social. Le dialogue en amont de l'élaboration de la saison culturelle entre les équipes de la direction de la communication et des publics et de la direction de la programmation est l'une des clefs du succès de ces actions.

Au sein de ces parcours, les « Pop-Up », interventions artistiques inattendues, insolites et ludiques de cirque, danse hip hop, magie nouvelle, théâtre ou danse contemporaine, ont rencontré un vif succès au sein des établissements scolaires, des structures d'accueil et de loisirs ainsi qu'auprès des structures du champ social. Ils permettent au-delà des parcours construit avec une classe et un enseignant, de toucher l'ensemble de l'établissement. Après deux premières saisons qui ont permis d'installer les formats, les Pop-Up doivent maintenant se déployer plus largement et investir de nouveaux champs (périscolaire, champ social, réseau des Micro-Folies).

L'événement « Plaine d'Artistes » initié dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 avec pour objectif d'ouvrir les espaces du parc pour les artistes au travail en présence du public a été ressenti positivement autant par les artistes que par les publics qui ont assisté en direct à des processus de

création. Ce type de projet est à poursuivre sur le parc comme dans le cadre de Little Villette auprès des tous petits.

Ces expérimentations ont permis de créer de nouvelles modalités de dialogue avec les publics. Les artistes sont en effet les plus à même, parfois avec l'aide de médiateurs, de créer un lien de proximité et de donner les clés de lecture et de compréhension de leur création. Les échanges « réactifs » et « critiques » ainsi créés permettent de décloisonner et de rompre les aprioris qui font souvent barrière.

La relation avec les artistes est aujourd'hui au cœur du renouvellement souhaité des actions de l'EPPGHV en matière d'action culturelle et d'EAC. L'un des objectifs est donc d'approfondir ce travail de collaboration afin d'inventer de nouvelles actions au sein des parcours (bords plateaux, ateliers dans les Micro-Folies, résidences dans le parc au contact du public, etc.).

En 2019, les ateliers de pratique artistique réalisés dans le cadre des parcours EAC ont donné lieu à des restitutions à l'occasion de plusieurs événements.

L'EPPGHV a accueilli :

- La rencontre des associations sportives de cirque organisée par l'UNSS de Versailles sous le chapiteau du Cabaret Sauvage (mai 2019) ;
- Les élèves du lycée Turgot en lever de rideaux du festival Kalypso ou lors des "envolées hip-hop" à la Halle aux Cuirs (novembre 2019) ;
- La journée d'ouverture de la Semaine Olympique et Paralympique en partenariat avec tous les acteurs du sport scolaire (février 2020) ;
- L'accueil de la finale académique de la compétition danse hip-hop organisé par l'UNSS de Créteil (mars 2020).

Ces temps de restitution impliquant jeunes et enseignants constituent une des innovations à poursuivre et à approfondir dans le cadre des actions EAC et des événements de Little Villette.

Indicateur n°6 : Suivi des actions EAC

Tableau de suivi

	2019 18-19	2020 19-20	2021 20-21	2022 21-22	2023 22-23	2024 23-24
Ateliers	1877					
Nbr d'ateliers de pratique artistique	330					
dont avec des artistes programmés ou en résidences	32					
Nb d'autres ateliers	1515					
Rencontres avec des artistes et des œuvres	60					
Nbr de bords plateau, rencontres, coulisses, répétitions						
Pop-Up						
Conférences débats						
Restitutions	1					

Commentaire :
Ateliers de pratique = ateliers Villette ou ateliers conçus par les équipes EAC ayant pour objet l'initiation à une pratique artistique : danse, cirque, théâtre...
Autres ateliers = ateliers de jardinage ou ateliers Villette thématiques n'ayant pas pour objet l'initiation à une pratique artistique.
Rencontres = tout dispositif permettant la rencontre avec les artistes et les œuvres tel que la venue sur une répétition, les Pop-Up ou l'intervention d'un artiste auprès des publics. Le dispositif Pop-Up ont démarré en septembre 2019 et est intégré dans la saison 2019-2020.
Restitution : présentation à l'issue d'un atelier de pratique artistique dans le cadre scolaire ou extra-scolaire en présence du public.
Un tableau complémentaire en annexe fera figurer des données complémentaires à l'indicateur 6.

Indicateur cible 6C : Nombre de parcours EAC

	2019 18-19	2020 19-20	2021 20-21	2022 21-22	2023 22-23	2024 23-24
Nombre de parcours EAC	102	75	85	100	100	100

Commentaire :
1 parcours implique : 1 structure, 1 catégorie de public, 1 enseignant ou 1 relais de public.
Les parcours sont suivis par saison scolaire et de programmation.
Un parcours contient un atelier de pratique, une rencontre artistique et la confrontation à un spectacle ou à une exposition.
L'indicateur cible sera documenté annuellement avec le nombre et le type d'établissement, les catégories de public et les relais concernés.

Action 2 : De nouvelles actions à développer pour fidéliser les publics

Stage du Plan Académique de Formation, coordonné par l'Académie de Paris, avec des professeurs du second degré (collège et lycée) en lien avec les étudiants du CNAC © William Beaucardet

L'EPPGHV poursuivra le développement des actions EAC hors les murs. Les actions d'éducation artistique et culturelle, quand elles se déroulent sur les lieux de vie de ces publics, ont un impact positif. L'EPPGHV souhaite poursuivre ces expériences au sein des établissements scolaires et périscolaires, dans les structures du champ social et l'élargir dans l'espace public.

Afin d'ancrer ses actions dans une perspective durable et de permettre leur réalisation en autonomie, l'EPPGHV accentuera les opérations de formation/sensibilisation destinées aux relais que l'établissement accueille régulièrement, en leur proposant de nouveaux outils pédagogiques leur permettant de disposer des clefs d'accès et de transmission des propositions artistiques et culturelles portées par l'établissement. Ces actions de formation seront également ouvertes aux médiateurs des Micro-Folies.

La diversité de la programmation de l'EPPGHV et sa volonté de s'ouvrir plus largement au sport permet d'élargir et d'intensifier le dialogue avec tout type de relais pour toucher de nouveaux publics.

Indicateur n°7 : Suivi des sessions de formation ou sensibilisation des relais

Nombre de sessions de formation /sensibilisation	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Directeurs et animateurs – parascolaire, périscolaire	**1**					
Enseignants	**6**					
dont primaire (maternelles, élémentaires)						
dont secondaire (collèges, lycées)	5					
Relais du champ social / Handicap	**2**					
dont justice						
dont handicap						
Autres						
Associations sportives et culturelles						

Indicateur cible 7C : Nombre de session de formation ou sensibilisation

	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Nombre de sessions de formations des relais	**9**	**5**	**10**	**15**	**15**	**15**

Commentaire :

Sur la période du COP, l'objectif sera de développer des partenariats avec les structures parascolaires de la toute petite enfance en relation avec le développement de propositions en lien avec ce très jeune public.
Un tableau complémentaire en annexe fera figurer des données complémentaires à l'indicateur cible.

Exemples de formation/sensibilisation

- Stage "PAF" (plan académique de formation) cirque ou danse hip-hop : les trois DAAC des rectorats de Créteil, Paris et Versailles sollicitent régulièrement l'EPPGHV pour nourrir leur offre de formation pour les enseignants du 2nd degré. Les co-directeurs du CCNRB ont ainsi proposé une formation hip-hop tout comme Bouziane Bouteldja, Cie Dans6T ou Lucho Smit du collectif Galapiat pour le cirque ou Le Phalène pour la magie.
- Stage PAF primaire : en lien avec les IEN, l'EPPGHV développe des formations pour les enseignants du primaire. Outre la formation danse portée par la compagne néerlandaise Kabinet K proposée en mars 2020, une seconde formation menée par les circassiens de XY aurait dû être proposée en 2020.
- La programmation permet par ailleurs de proposer des formations plus « originales » : rencontre « Dire Homère » avec l'IG Lettres à l'occasion de la programmation de l'Odyssée, rencontre sur le Manga en décembre 2018 en écho à l'exposition « Manga Tokyo » sur les arts-appliquées avec l'ENSCI en 2021 (en lieu et place d'une formation annulée en 2020) et naturellement lors de l'exposition Toutânkhamon, en partenariat avec l'Ecole du Louvre et le musée du Louvre.
- Des formations sont également proposées pour les directeurs et animateurs des centres de loisirs en cirque et en danse hip-hop. Les relais du champ social et du handicap bénéficient chaque saison de deux formations spécifiques : « l'atelier de l'accompagnateur » imaginé en lien avec les spectacles et expositions programmés.

Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses limites géographiques

Action 1 : Usagers comme spectateurs, tous public de La Villette !

Pratiques sportives "amateur" dans le parc © Pierre-Emmanuel Rastoin

Poursuivre la fidélisation des publics tout en attirant de nouveaux

Il s'agit de tenir compte de tous les publics, dans un objectif de démocratie culturelle, de cohésion et de réduction des inégalités à travers la prise en compte des droits culturels. L'établissement doit prendre en compte la diversité des usages et usagers du site en s'adressant à eux comme il s'adresse aujourd'hui aux publics de la programmation culturelle.

Mieux connaître les publics et leurs attentes et adapter les propositions grâce à outils CRM qui permettra de cartographier les publics et leurs usages

Pour mieux connaitre les publics usagers du parc et leurs pratiques culturelles sur le site et hors du site, et adapter son offre en réponse au plus près des attentes et des usages identifiés, l'établissement souhaite mettre en place un système de recueil d'information permettant de constituer une de base de données sur les publics à partir d'une série d'enquêtes et d'études déployées sur le parc.

Cette démarche s'appuie sur la mise en place d'un outil CRM (customer relationship management) qui doit à terme intégrer les données recueillies et exploitables des usages et pratiques de l'ensemble des publics du site.

Ramener et maintenir les taux de fréquentation à leur niveau d'avant crise sanitaire

La crise sanitaire génère une forte inquiétude quant au retour des publics dans les salles de spectacle. En effet, la crise a créé une rupture dans les pratiques culturelles notamment des abonnés et des publics fidélisés.

L'EPPGHV et le service des publics sont pro-actifs et tiennent compte des modifications des comportements pour construire des outils de reconquête des publics :

- En développant de nouvelles modalités de billetterie : prolongations des formules de fidélisation payante, report des places sur les spectacles à venir, mise en place d'avoirs et procédures de remboursement simplifiées ;
- En mettant en œuvre les recommandations sanitaires les plus exigeantes et rassurantes pour l'accueil des publics.

Des actions de marketing direct en direction des publics les plus fidèles (abonnés, adhérents, détenteurs du pass) sont également mises en place : newsletters, mailings relationnels, hotline téléphonique, etc.

Indicateur n°8a : Suivi de la fréquentation globale

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G
Spectacle vivant	**194 092**	**37 027**										
dont art de la rue		*17 000*										
dont cirque	*45 369*	*288*										
dont danse	*58 031*	*947*										
dont magie nouvelle	*1 630*	*249*										
Dont marionnette	*1 377*	*765*										
dont musique	*52 076*	*17 005*										
dont théâtre	*35 609*	*773*										
Expositions	**1 503 729**	**11 689**										
dont installation performance		*10 672*										
Cinéma		**86 100**										
Evénements et Salons et colloque	**221 309**	**178 043**										
Ateliers	**41 718**	**167 272**										
Jeux et équipement en libre accès		**469 258**										
Total fréquentation globale	**1 960 848**	**949 389**										
	2 910 237											
Total hors Toutânkhamon	**459 619**	**949 389**										
	1 409 008											
dont propositions en lien avec les cultures urbaines	*16 650*	*7 179*										
dont propositions mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme	*1 046*	*5 242*										

P= Fréquentation payante
G= Fréquentation en accès libre

Indicateur n°8b : Fréquentation payante public jeune

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Groupe scolaire et champ social	**136 631**					
dont spectacle vivant	*21 776*					
dont exposition	*76 766*					
dont atelier	*38 089*					
dont 0-6 ans	*13596*					
dont 6-12 ans	*13863*					
dont 12-18 ans	*8518*					
dont 18-26 ans	*2112*					
Individuel	**216 560**					
dont spectacle vivant	*15 800*					
dont exposition	*197 131*					
dont atelier	*3 629*					
dont 0-6 ans	*1941*					
dont 6-12 ans	*1610*					
dont 12-18 ans	*71*					
dont 18-26 ans	*7*					
Total public jeune	**353 191**					

Indicateur n°9 : Cartographie des publics

Pour mieux connaître ses publics et leur diversité, l'EPPGHV s'appuie sur des outils et des méthodes complémentaires.

Par exemple, certaines données géolocalisées et anonymisées permettent d'établir une cartographie de tendances des publics à l'échelle du site. La dernière étude a été réalisée durant l'été 2019 et a pu conforter la grande diversité de profils de publics et la mixité sociale du site.

Concernant les publics de la saison culturelle, la démarche globale CRM se renforce en 2020 en croisant les approches marketing : la billetterie constitue aussi un point d'entrée pour une meilleure connaissance des publics. La constitution d'une base de données des publics visiteurs du parc par des sondages in situ est même envisagée dès la fin de l'année 2020.

Des dispositifs spécifiques seront mis en place sur certaines manifestations permettant de mieux connaître les spectateurs et leurs attentes et d'évaluer les actions comme grâce à des études menées sur les publics du Cinéma de plein air ou sur d'autres événements.

Enfin, le déploiement des Micro-Folies nécessite de constituer des indicateurs d'usage, notamment intégrés à l'application du Musée Numérique.

Cette démarche CRM s'inscrit dans l'axe 3 du plan de stratégie numérique de l'EPPGHV qui comprend aussi le changement de logiciel de billetterie, l'optimisation de l'outil CRM et enfin l'intensification de la communication digitale.

Chaque année à l'occasion du rapport d'activité et de performance, un rapport sera produit relatant les actions mises en œuvre.

Installations de feu de la Cie Carabosse dans le cadre du festival Paris l'Été © Bertrand Desprez

Action 2 : Les Micro-Folies, un réseau au service de la richesse artistique et culturelle des territoires

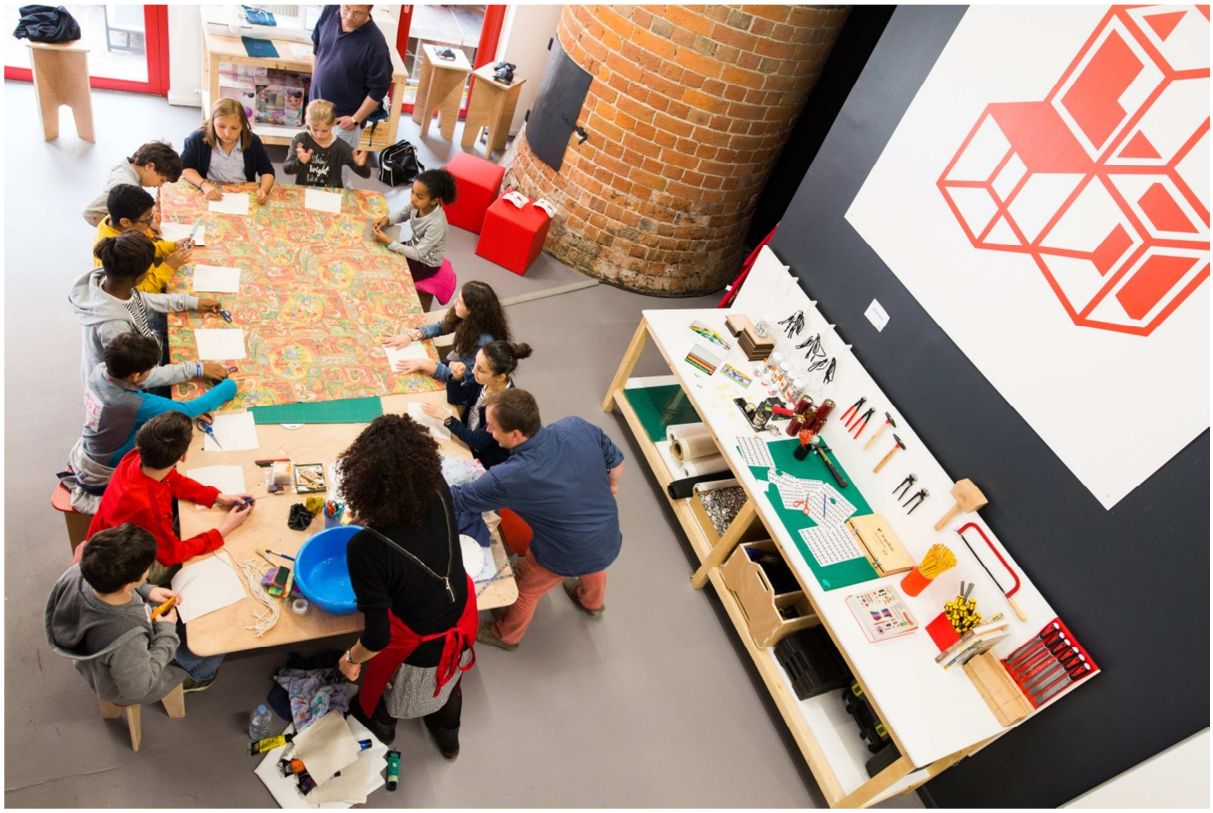

La maison Folie Moulins (Micro-Folie de Lille) - Le mini-lab (fab-lab) © Charles Mangin

Initiateur de ce projet « hors les murs » de démocratisation culturelle, l'EPPGHV pilote depuis 2018 le déploiement et l'animation des Micro-Folies en France pour le compte du ministère de la culture en collaboration avec les services déconcentré de l'État, en particulier les Directions régionales des affaires culturelles.

L'EPPGHV est chargé de l'enrichissement des collections du Musée Numérique issues des différents fonds des institutions partenaires nationales et régionales. Il est responsable du maintien à niveau de ce dispositif numérique au plan technique et de la formation à son usage des médiateurs des Micro-Folies.

L'axe 4 de la stratégie numérique pointe les nécessaires évolutions du Musée Numérique. Il est envisagé la consolidation technique de son infrastructure réseau ainsi que le développement de fonctionnalités nouvelles pour une meilleure ergonomie. Cette évolution du Musée Numérique permettra de garantir l'implémentation de contenus innovants et des expériences utilisateurs renouvelées. Enfin, le développement du Musée Numérique des Micro-Folies pourrait permettre de mesurer le nombre de conférences configurées dans le Musée numérique. Le cas échéant, une présentation des usages du Musée Numérique sera intégrée aux rapports annuels d'activité et de performance de l'EPPGHV (exemples : nombre d'utilisateurs du mode conférencier, nombre de conférences créées).

L'un des objectifs de l'animation de ce réseau est de favoriser un ancrage local du dispositif tout en permettant également une irrigation des territoires via une circulation des propositions artistiques

et culturelles initiées localement ; ceci pour mettre en valeur et en partage, la richesse des acteurs et des lieux culturels implantés à proximité des Micro-Folies.

En 2020, à l'occasion de "l'été culturel", l'EPPGHV a imaginé un dispositif de programmation nommé "Micro-Festivals". Ce dispositif a bénéficié du soutien du ministère de la Culture à destination des territoires les plus « éloignés » en vue de les aider à préserver leurs actions de développement artistique et culturel dans le contexte de la crise sanitaire de 2020. Ces "Micro-Festivals" ont permis de faire circuler des propositions artistiques issues des territoires d'implantation des Micro-Folies dans l'ensemble du réseau.

L'EPPGHV a également pour mission de structurer durablement le réseau et la responsabilité de l'organisation de temps de rencontres et d'échanges entre l'ensemble des acteurs des Micro-Folies.

Depuis la création du projet des Micro-Folies, l'EPPGHV a répondu à des sollicitations d'implantation à l'étranger notamment des Instituts français et des Alliances Françaises souhaitant disposer de ce dispositif pour faire rayonner la langue et la culture française à l'étranger. L'EPPGHV s'est emparé de ces opportunités dès lors que les acteurs internationaux en demande se sont mobilisés fortement, en particulier financièrement pour une mise en œuvre rapide du dispositif Micro-Folie sur leurs territoires nationaux, y compris au titre de déplacements internationaux du Président de la République et du Ministre de la Culture.

Indicateur n°10a : Déploiement du réseau Micro-Folies

Nb de Micro-Folies	2019	2020	2021	2022	2023	2024
France métropolitaine	**155**					
dont ouvertes	*50*					
dont projets d'implantation	*105*					
Outremer	**6**					
dont ouvertes	*3*					
dont projets d'implantation	*3*					
Sous-total déploiement national	**161**					
Etranger	**25**					
dont ouvertes	*14*					
dont projets d'implantation	*11*					
Total national et étranger	**186**					

Commentaire :
L'objectif fixé par le Président de la République est d'atteindre en 2022, un déploiement de 1 000 Micro-Folies sur le territoire national et ultramarin ouvertes ou en projets d'implantation - projets d'implantations = projet en cours de formalisation (validation de la zone d'implantation, signature de la charte d'adhésion).
Les cartes détaillées des déploiements sont présentées en annexe.

Indicateur n°10b : Formation des médiateurs

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de médiateurs formés	163					
Nombre de sessions de formation	13					

Indicateur n°10c : Programmation des Micro-Folies et collections du musée numérique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation du réseau						
Nombre de propositions artistiques (1)	8					
Nombre de représentations	7					
Nombre d'ateliers	4					
Musée numérique						
Nombre d'institutions (2)	38					

Commentaire :
(1) Le nombre de propositions artistiques comptabilise le nombre de projets artistiques et culturels distincts ayant circulé dans le réseau (dont les Micro-Festivals qui ont démarré en 2020).
(2) Le musée numérique comptabilise les institutions dont les collections sont présentées au sein du musée numérique

Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition

Depuis sa création, l'EPPGHV a fait de la modularité de ses espaces et de son parc, une force pour faire évoluer son projet créatif et accompagner de nouveaux usages culturels.

En 2020, la crise sanitaire a bouleversé le monde du spectacle vivant et le pays dans son ensemble. L'établissement a dû annuler une bonne partie de sa programmation tout en faisant preuve d'adaptabilité et de résilience en imaginant l'événement « Plaine d'artistes » dès l'été 2020.
Face à ces nouveaux enjeux, l'EPPGHV, grâce à la pluridisciplinarité de sa programmation, de ses espaces et la mobilisation des équipes, est en capacité d'inventer de nouveaux rapports aux publics, aux artistes et à la création - thématiques centrales des axes 1 et 2 de ce COP.

L'axe 3 a pour objectif de créer les conditions de cette transition au sein de l'EPPGHV, en transformant durablement ses espaces, en assumant sa responsabilité sociale et environnementale, en identifiant de nouvelles ressources, en améliorant ses outils de gestion et enfin, en mettant en place de nouveaux dispositifs pour faire face aux menaces auxquelles l'établissement est confronté.

Villette Sonique © Philippe Levy

Objectif 1 : Un parc en mouvement qui intègre les enjeux du développement durable

Action 1 : De nouveaux lieux de création et de diffusion pour de nouveaux usages

Front de Cadeaux, Villette Sonique 2019 à l'Espace Périphérique © Philippe Levy

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) présente le diagnostic et la stratégie relatifs au patrimoine immobilier de l'EPPGHV. Le dernier SPSI a été conclu pour la période 2018-2022 et a reçu l'approbation du ministère de la Culture (août 2018), de la préfecture de la région Île-de-France (octobre 2018), du Contrôle général économique et financier (novembre 2018) et de la direction de l'immobilier de l'État (juillet 2019). Le prochain SPSI couvrira la période 2023-2028 et intégrera les projets d'aménagement notamment enclenchés depuis 2020 dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) sur le parc de La Villette en 2024. Désigné site olympique, l'EPPGHV est, de plus, l'un des 24 ambassadeurs de l'Olympiade Culturelle, aux côtés du musée du Louvre ou du Château de Versailles pour faire rayonner la culture et la création artistique françaises. Cette opportunité mettra le parc de La Villette au cœur de l'actualité internationale et a également enclenché dès 2020 au sein de l'établissement une réflexion globale sur les projets à mener en termes d'aménagements du parc.

Un parc de La Villette rénové et adapté dans la perspective des JOP 2024

En 2024, la participation du site de La Villette aux Jeux Olympiques et Paralympiques est envisagée selon plusieurs formes :

- L'accueil de compétitions officielles : Le Zénith Paris - La Villette est identifié pour accueillir les compétitions olympiques d'haltérophilie ;

- Le parc de La Villette, Live Site Officiel : le dossier de candidature de Paris présente le parc de La Villette comme l'un des deux lieux officiels des festivités pendant les JOP 2024 avec le Trocadéro ;
- La Grande Halle, lieu d'accueil du Club France : l'établissement a proposé au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) d'accueillir le Club France et les fédérations olympiques dans la Grande Halle et les folies en 2024.

Dans la perspective de ces différents événements internationaux, de l'accueil d'un public nombreux et d'activités diverses, l'EPPGHV poursuivra une politique volontariste de rénovation et de mise aux normes des différents espaces du parc et des folies. Ces différents chantiers seront échelonnés sur plusieurs années et permettront de créer des zones thématiques pour bâtir le programme olympique.

Pôle Voltiges

Initialement pensé comme un jardin d'enfants, le Jardin des Voltiges conçu par Bernard Tschumi, est devenu au fil des années un lieu incontournable de la pratique du *street sport* et *street workout*. En étroite collaboration avec les athlètes, ce jardin a été repensé pour ces nouveaux usages et fera écho avec les compétitions d'haltérophilie aujourd'hui envisagées au Zénith de Paris. Le Jardin des Voltiges sera ouvert au public fin 2020 et constituera la première pierre des différents chantiers olympiques prévus sur le Parc jusqu'en 2024.

Pôle Chapiteaux

L'Espace Chapiteaux, lieu emblématique de l'émergence du nouveau cirque en France, va s'agrandir pour offrir un vaste espace dédié à l'univers circassien permettant ainsi d'accueillir simultanément plusieurs chapiteaux. En lien avec la programmation seront proposées des activités autour de la gymnastique, mettant en lumière les liens entre les disciplines artistiques des gymnastes et des circassiens. En proximité de l'Espace Chapiteaux, le Cinaxe fait actuellement l'objet d'un nouvel appel à projet qui pourrait selon les candidatures reçues, entrer en cohérence avec ce pôle cirque et gymnastique.

Pôle Périphérique

Le projet du pôle Périphérique a pour objet de diversifier les activités culturelles au nord-est du parc. Les projets d'aménagement intègrent également la création d'un nouvel accès au nord du parc depuis le canal de l'Ourcq, renforçant ainsi le lien entre le parc, le nord de Paris et la Seine-Saint-Denis.

La transformation de cet espace a débuté par la création d'une scène pérenne équipée sous le boulevard périphérique, d'un gradin naturel et d'une billetterie afin d'y accueillir des événements en plein air. À proximité, à la Halle aux cuirs, le projet « Mia Mao » créera un nouveau lieu de vie pluriactivités au nord-est du parc dont le Jardin 21 est l'un des éléments de préfiguration le long du canal de L'Ourcq. Ce projet comprend la création d'un club avec le Glazart, d'espaces de coworking et de restauration au-dessus des espaces logistiques et de résidences gérées par l'EPPGHV.

Au sein de ce pôle Périphérique, il est également envisagé la création d'équipements dédiés au *skateboard* afin de créer au nord du parc de nouveaux liens entre ces nouvelles disciplines olympiques et les cultures urbaines.

Pôle Little Villette

Le pôle Little Villette va lui aussi s'agrandir en intégrant une ferme pédagogique qui permettra de poursuivre le développement des activités autour de l'agriculture urbaine et de la biodiversité développées depuis plusieurs années sur le parc autour des jardins passagers. Little Villette proposera également de nouveaux programmes, ateliers et spectacles autour de l'olympisme et de la pratique sportive en général. La construction du bâtiment d'exploitation permettra enfin de créer une nouvelle entrée au sud du parc et de libérer 5 000m² de jardins connectés au pôle Little Villette.

La Grande Halle

La Grande Halle est le bâtiment emblématique des programmations de l'EPPGHV. Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, différents travaux sont à l'étude pour améliorer sa modularité, sa sécurité, le confort et l'accessibilité du public et adapter ce bâtiment historique aux nouvelles exigences techniques et environnementales.

En parallèle de ces différents pôles, la rénovation des jardins, fontaines et axes de circulation du parc de La Villette sera également poursuivie. L'EPPGHV souhaite notamment repenser l'aménagement des pelouses et des jardins pour accompagner les pratiques sportives amateurs.

Indicateur cible 11C : Planning d'aménagement durable du parc et en vue des JOP 2024

	2020	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Pôle Voltiges	*100%*				
Pôle Chapiteaux			*100%*		
Grande Halle - travaux d'amélioration scénique		*100%*			
Pôle Little Villette - Ferme pédagogique			*100%*		
Bâtiment d'exploitation					*100%*

Commentaire :

Planning de réception et de mise en service des opérations de travaux dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre relèvent de l'EPPGHV.

L'objectif de l'indicateur est la tenue du planning de réalisation et donc d'ouverture de ces nouveaux équipements aux publics comme aux équipes.

Chaque année un état d'avancement sera établi pour chaque opération en perspective des 100% de réalisation cible. Le rapport annuel fera aussi état de l'exécution financière de ces opérations en articulation avec la PPI 2020-2024.

Action 2 : Une responsabilité sociale et environnementale assumée

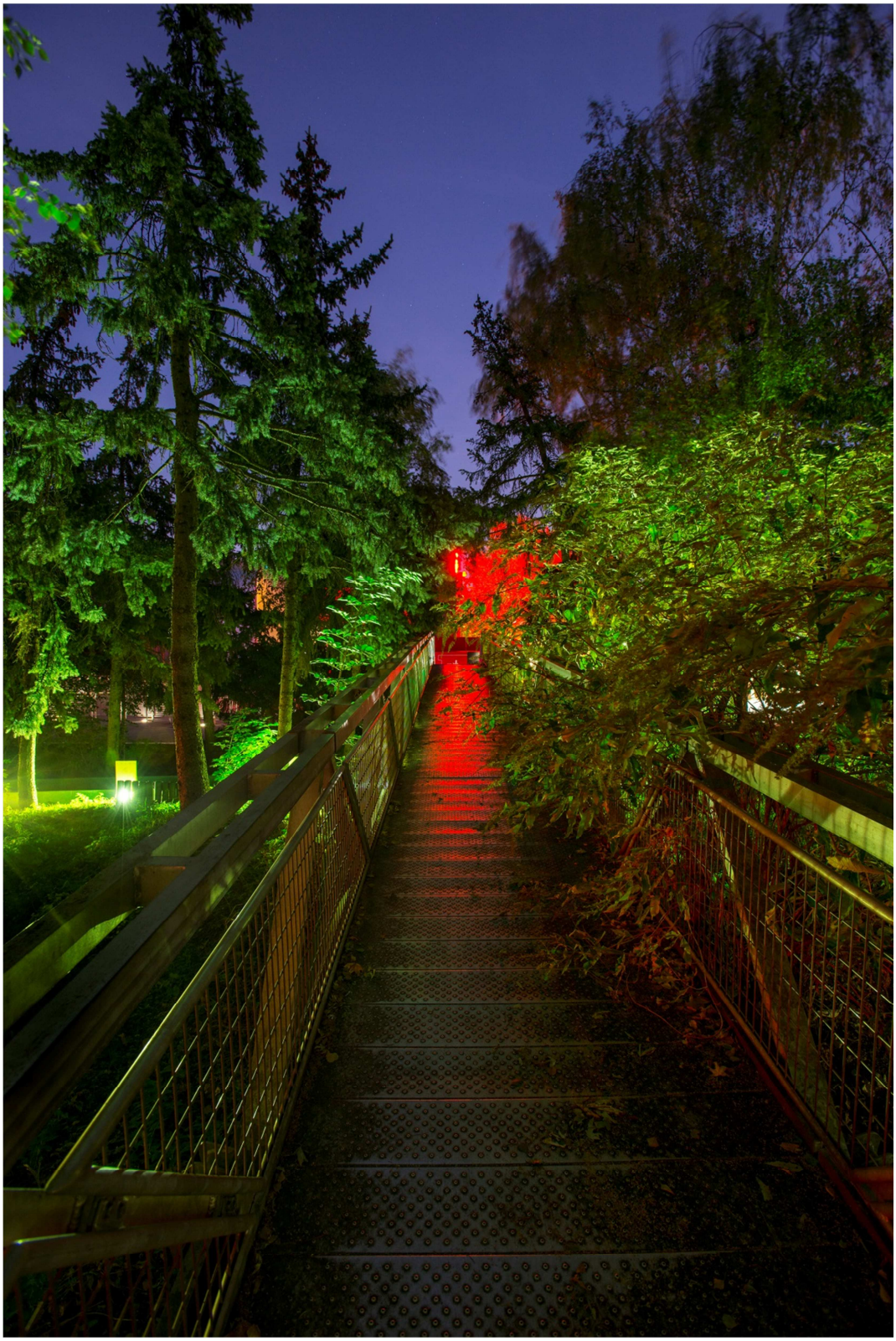

Jardin, passerelle et folie © Bruno Delamain

En France, la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), adoptée en 2015 pour la période 2015-2020, a donné un cadre à la mise en mouvement coordonnée de l'ensemble des acteurs publics pour bâtir un monde plus durable. Les ministères, chacun de

manière autonome, ont décliné cette SNTEDD en stratégies ministérielles (SMTEDD) à partir des spécificités des politiques publiques qu'ils portent. Ces stratégies ministérielles ont elles aussi concerné la période 2015-2020.
La Stratégie-RSO (responsabilité sociétale des organisations) 2016-2020 du ministère de la Culture a donné lieu à un document-cadre unique pour l'ensemble du ministère à même de partager cette stratégie à tous ses opérateurs : administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale, établissements publics.

Depuis les années 2000, l'EPPGHV défend une ligne environnementale exigeante. Il a été le premier établissement public culturel du ministère de la Culture à avoir élaboré un Agenda 21 en 2013.
L'EPPGHV a en effet formalisé à l'été 2013 une stratégie en faveur d'un développement durable dans une démarche participative. Des groupes de travail constitués de salariés représentant l'ensemble des directions de l'établissement ont ainsi défini sept priorités dans le cadre de l'*Agenda 21 Villette* :

1. Faire du développement durable un pilier du projet culturel ;
2. Agir pour améliorer le bien-être des publics dans les processus d'information, d'accueil et d'accessibilité et en faveur des diversités et de la lutte contre les discriminations ;
3. Construire une stratégie immobilière durable ;
4. Faire de la politique de biodiversité et de gestion de l'eau un projet exemplaire en l'envisageant dans ses dimensions environnementales, pédagogiques et culturelles ;
5. Développer les modes de déplacements écoresponsables et la mobilité douce ;
6. Agir pour des achats responsables et une politique de consommation durable sur tout le cycle de vie des activités : de l'écoconception à la gestion du déchet ;
7. Améliorer le bien-être au travail, notamment dans les domaines de l'ergonomie, de la lutte contre le stress et les risques psycho-sociaux, et des actions en faveur des diversités.

Durant l'année 2021, il s'agira d'opérer un bilan de la mise en œuvre de cet Agenda 21 et de présenter un nouveau plan d'actions en continuité avec ce qui a été mis en place depuis 2013.
Ce nouveau plan d'actions détaillera la stratégie RSO de l'EPPGHV jusqu'en 2024 en termes de préoccupations environnementales, sociales et économiques. Ce plan d'actions se rapportera tant aux activités de programmation que de gestion au sein de l'EPPGHV. Plus largement, cette stratégie RSO intègrera la gouvernance de l'organisation (prises de décisions, stratégie), ses valeurs et son éthique. En phase avec les 20 engagements formulés par l'État pour des services publics écoresponsables comme avec le dispositif « Ministère de la Culture responsable » respectivement communiqués en février et juillet 2020, le plan d'actions RSO 2021-2024 de l'EPPGHV instruira les dimensions ci-après. Par ailleurs, les nouveaux équipements et aménagements, de même qu'un certain nombre de projets et d'activités seront systématiquement pensés dans une perspective durable et globale pour le parc dans le cadre d'un « héritage » qui s'inscrit au-delà de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.
À ce titre, la gestion du site "en intelligence" reste une priorité. L'EPPGHV proposera un certain nombre d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du comité de site - instance de gouvernance du parc piloté par l'EPPGHV qui réunit l'ensemble des opérateurs, acteurs publics et privés du site.

<u>Nouveau bâtiment d'exploitation du parc</u>
Un nouveau bâtiment d'exploitation sera créé à la place des bâtiments actuels de la Cité jardin datant de la construction du parc. La conception de ce nouveau bâtiment d'exploitation bénéficie d'une démarche environnementale globale et s'inscrit dans le respect du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Plan biodiversité et le Plan Pluie de la Ville de Paris. La performance

énergétique du bâtiment respectera les exigences du label E3C1, permettant de réduire les consommations énergétiques et les émissions de carbone.

Sa conception bioclimatique propose deux structures imbriquées. Une première structure double hauteur en bois (matériau biosourcé) définit l'enveloppe générale complétée par des façades en aluminium triple vitrage pourvu d'occultations motorisées. Une seconde structure intérieure en béton préfabriqué, limité au strict nécessaire, apporte la résistance nécessaire aux planchers ainsi que de l'inertie thermique pour le confort des espaces intérieurs.

Le chauffage est assuré par la CPCU (énergie renouvelable à 60% évolutif), la ventilation est assurée par un système double flux avec récupération d'énergie et de manière naturelle par ouvrants en toiture. La prise d'air neuf est effectuée par conduits enterrés (puit canadien). Le bâtiment est par ailleurs équipé d'une installation de production d'électricité renouvelable par l'intermédiaire d'une centrale photovoltaïque intégrée à la verrière.

Le projet s'inscrit également dans une démarche de préservation et valorisation de la biodiversité avec conservation des arbres existants, création d'une noue paysagère et d'une toiture végétalisée, supports de biodiversité supplémentaires. Ces dernières permettent également la gestion des eaux pluviales tout en assurant un rôle bioclimatique pour le bâtiment.

Par ailleurs, la construction de ce bâtiment sur cette partie du parc permettra un nouvel accès au site par la rue Adolphe Mille et de créer de nouveaux jardins pour le public.

Maîtrise et réduction de l'impact environnemental des activités

Dans la continuité des travaux de mise en lumière du parc déjà effectués (folies, place de la Fontaine aux Lions, jardins, etc.), l'EPPGHV poursuivra la réhabilitation des éléments lumineux structurants du parc que constituent les « carrés bleus » en utilisant de nouvelles technologies LED. Des artistes seront également sollicités pour concevoir une mise en lumière globale et événementielle du parc.
Pour répondre à l'objectif de réduction de la consommation énergétique des équipements de spectacle (projecteurs, sonorisation, etc.) en particulier dans la Grande Halle, l'établissement intègre désormais cette dimension dans l'évolution de ses équipements scéniques. Ainsi, une partie des projecteurs de spectacle lorsque cela est possible est remplacé par des sources LED moins consommatrices en énergie. Une réflexion est aussi en cours sur les équipements scéniques de la salle Charlie Parker avec cette même ambition de réduction de l'impact environnemental.

Déchets, recyclage et réemploi

Depuis 2015, l'EPPGHV a mis en place des dispositifs de tri flux permettant de valoriser les déchets liés à la forte croissance de la fréquentation du public sur le site. De nouvelles actions sont à l'étude pour répondre à un double objectif : réduire l'impact environnemental des activités culturelles et événementielles et favoriser l'emploi auprès d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Pour cela et dans un objectif d'une économie circulaire à l'échelle du site, l'établissement s'appuie sur l'Association de prévention du site de la Villette (APSV) et Villette Emploi pour tisser des partenariats avec le secteur du réemploi comme le réseau RESSAC, réseau des ressourceries artistiques et culturelles.

Mobilité et accessibilité du public sur le parc

La fréquentation accrue et les nouveaux usages de transport nécessitent d'adapter et de repenser la circulation des publics, en particulier le long du canal de l'Ourcq tout en prenant notamment en compte les situations de handicap afin de faciliter la circulation et la traversée du site pour ces publics.

Des aménagements sont nécessaires pour améliorer l'accueil des publics sur le site, en particulier dans les perspectives des JOP 2024 : modernisation des passerelles et galeries, réparation des ascenseurs, mise en place d'un pont flottant, installation de nouveaux sanitaires, mise en place de mobilités douces à travers des équipements adaptés à la circulation et aux stationnements des vélos, signalétique, géolocalisation, etc.

Egalité et diversité.

Depuis sa création l'établissement développe la responsabilité sociale de son organisation en favorisant notamment l'égalité et la diversité dans l'emploi, en accompagnement l'évolution professionnelle de ses collaborateurs mais aussi en soutenant financièrement les actions d'intégration vers l'emploi menées par l'APSV.

En 2018, cette politique a trouvé une reconnaissance officielle à travers l'obtention du double label AFNOR « égalité et diversité » au même titre qu'auprès du ministère de la Culture, dont la feuille de route en la matière est désormais un point d'appui pour une déclinaison des enjeux au sein du projet global de l'établissement et ce, au-delà de sa politique de gestion et de management des ressources humaines. Les six axes privilégiés par le ministère de la Culture en conformité avec la feuille de route Egalité 2019-2022 interministérielle ont en effet été analysés et déclinés au regard de l'activité propre à l'EPPGHV. L'indicateur 12 présente ainsi cette attention portée à une égalité et une diversité au sein de la programmation comme parmi les équipes de l'établissement et ce, dans la lignée de l'axe 3 de la feuille de route Egalité 2019-2022 ("Faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique").

Favoriser la formation et la mobilité des salariés

Depuis 2017, l'établissement est doté d'une Charte de mobilité et d'un process pour accompagner les transformations. Ces outils ont permis de gérer sereinement les projets de réorganisation des directions (directions de la communication et des publics, technique spectacle, de l'exploitation et de l'aménagement). De nombreux salariés ont pu voir leurs fonctions évoluer dans ce cadre. Les orientations stratégiques de formation de l'établissement et son investissement ont permis de voir le nombre de salariés formés annuellement augmenter de 134 à 174 entre 2016 et 2019. La gestion prévisionnelle des emplois et des formations s'adapte aux orientations stratégiques du contrat d'objectif et de performance. Dans son Rapport délibéré le 11 février 2019, la Cour des comptes avait en effet invité l'EPPGHV à « Poursuivre la modernisation des outils RH. Renforcer la GPEC dans la double perspective de l'évolution de la démographie des salariés et de celle des métiers de l'établissement. Évaluer et adapter en conséquence l'effort de formation de l'EPPGHV », (recommandation n° 3).

Sécurité et médiation sur le site

La sécurisation du site est d'abord liée à la mobilisation et à la bonne connaissance du parc par les équipes de la sécurité. De ce fait, les équipes de sécurité du parc collaborent avec les services de sécurité de l'État afin de partager les informations sur des risques sécuritaires potentiels.

L'établissement a fait la démonstration de sa capacité à garantir un haut niveau de sécurité en accueillant des événements internationaux complexes comme le Forum de Paris sur la Paix. À ces occasions, les équipes ont développé leurs capacités de collaboration avec des services de sécurité de délégations étrangères.

Sur la période 2016-2019, un dispositif de vidéo protection a été déployé sur plusieurs espaces en plein air du parc pour appuyer la présence quotidienne des agents sur le site permettant entre autres d'éviter l'installation de personnes non compatibles avec l'activité publique du site.

La Grande Halle bénéficie aussi d'un dispositif de vidéo protection dans les zones fréquentées par le public ainsi que dans des zones sensibles. La mise en place de portiques de sécurité complète ces dispositifs de sécurisation des salles de spectacle ou lors de manifestations en plein air.
La sécurisation du parc et des bâtiments exige aussi une traçabilité accrue concernant les accès aux bâtiments administratifs ou logistiques de l'EPPGHV avec la mise en place de système de badge et de contrôle renforcé.

Par ailleurs, dès 2021, un dispositif sera mis en place pour tracer les véhicules et les personnes autorisés à accéder sur le site pour des rendez-vous, des livraisons ou d'autres activités professionnelles.

Indicateur n°12 : Suivi du label égalité diversité

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP moyen total CDI + CDD hors champ	288,4					
Egalité diversité Interne						
% de femmes	55%					
Comité de direction	44%					
*Score de l'index professionnel femme homme**	99/100					
Travailleurs handicapés (nbr de pers.)	13					
Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes						
Apprentis, contrat de professionnalisation et services civiques	27					
Insertion nbr d'heures Villette Emploi	1766 h					
Dialogue social						
Baromètre social nombre de campagnes annuelles	1					
Accords d'entreprise signés	1					

Commentaire :

**L'index sur 100 points se calcule à partir de plusieurs indicateurs : l'écart de rémunération femme homme, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions, le nombre de salarié augmenté à leur retour de congé maternité et enfin la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'établissement.*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Création - Résidences						
Projets portés par des femmes	42%					
Projets portés par des hommes	41%					
Projets portés par des non-binaires	-					
Projets collectifs	17%					
Programmation spectacle vivant						
Spectacles portés par des femmes	14%					
Spectacles portés par des hommes	39%					
Spectacles portés par des non-binaires	-					
Projets collectifs	48%					

Commentaire :

Les projets artistiques sont portés par des artistes mais aussi par des duos mixtes ou des collectifs qui revendiquent une création collégiale. Pour certains artistes, la question du genre ne peut être posée de façon aussi binaire. Ces artistes seront positionnés dans la catégorie non-binaires.

Indicateur cible 12C : Egalité diversité programmation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
% de femmes programmation spectacle vivant	26%	>25%	>30%	>35%	>40%	>40%

Commentaire :

Si au niveau de l'aide à la création, l'EPPGHV démontre son engagement au service de l'égalité femme homme, il apparait en 2019 une asymétrie en programmation au sujet de laquelle l'EPPGHV fera preuve de vigilance pour les prochaines années. Conformément à la feuille de route ministérielle, l'objectif est d'augmenter de 5% chaque année par rapport à l'année antérieure jusqu'à atteindre l'objectif de 40% de représentations des femmes au sein de la programmation.

Objectif 2 : Trouver des nouvelles marges de manœuvre au service du projet

Action 1 : Des ressources propres sous surveillance

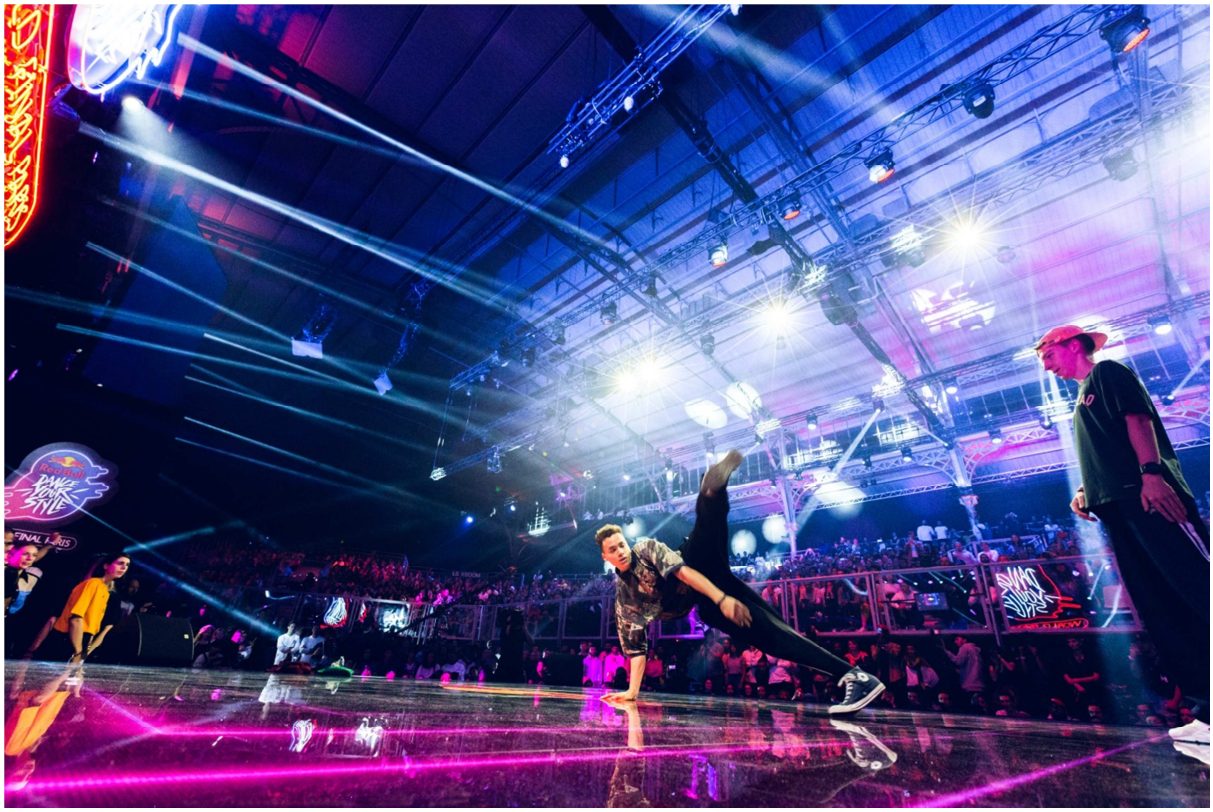

Red Bull Dance Your Style 2019© François Guichard

La situation sanitaire de 2020 et la crise économique qui en découle mettent à mal le modèle économique de l'établissement et les équilibres financiers sur lesquels celui-ci repose.

Les recettes de billetterie ont été fortement impactées et risquent de ne pas retrouver leur niveau avant plusieurs années compte tenu notamment des contraintes de jauges réduites voire interdites comme les jauges debout.

Les concessionnaires de l'établissement du secteur culturel (Zénith, Cabaret Sauvage, Trabendo, etc.) comme de la restauration, ou bien encore les parkings ont vu leur activité s'arrêter soudainement privant ainsi sur 2020 et vraisemblablement pour plusieurs semestres l'établissement des ressources issues des redevances perçues.

Le secteur de l'événementiel subit lui aussi une importante baisse d'activité considérant notamment les incertitudes quant à la tenue des salons liées en majorité à l'interdiction des grands rassemblements, impactant là encore les ressources propres de l'établissement comme sa programmation.
Dans ce contexte, l'EPPGHV dispose néanmoins d'atouts pour faire face et s'adapter. Il pouvait jusqu'alors s'appuyer notamment sur un fonds de roulement constitué au fil des années pour financer ses investissements avec le soutien de l'État et grâce à des efforts de saine gestion. Cet

équilibre est aujourd'hui mis à mal par les pertes de recettes liées à la crise sanitaire et devra être reconstitué dans les années qui viennent.

Par ailleurs, le projet culturel porté par l'établissement d'ouverture et de mixité des disciplines, notamment autour du sport lui donne des opportunités nouvelles de partenariats et de collaborations à moyen terme permettant d'espérer de nouvelles ressources. Aujourd'hui, la stratégie de recherche de financement s'appuie sur les projets de l'établissement qui peuvent trouver un écho auprès de fondations ou d'entreprises dont les axes et valeurs d'engagement croisent les projets de l'établissement. Cela concerne des projets d'investissement sur le parc pour le développement d'équipements au service des publics, des soutiens aux actions EAC en direction des publics les plus fragiles et certains projets de programmation vecteurs de notoriété.

Indicateur n°13 : Ressources de l'établissement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes propres encaissables	**16 794 868**					
Billetterie et recettes annexes	2 830 103					
Coproduction - coréalisation	991 867					
Commercialisation des espaces *Locations d'espaces, commissions, prestations*	5 599 962					
Mécénat, partenariat	695 461					
Echanges de marchandises *Partenariats médias*	994 208					
Gestion des concessions	5 375 770					
Produits exceptionnels *Contentieux, opérations financières, vente de matériels,*	307 497					
Recettes propres non encaissables (P2)	**12 340 707**					
Total recettes propres (P1)	**29 135 575**					
Financements publics	**21 190 590**					
Subvention pour charges de service public	20 629 143					
Subvention programme Micro-Folie						
Autres financements de l'Etat	48 000					
Autres financements publics	513 447					
Total des produits	**50 326 164**					
Capacité d'autofinancement	**-754 802**					

Indicateur cible 13C : taux de couverture des dépenses par les ressources propres

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
P1 *Montant des autres produits*	29 135 575					
P2 *Total des produits non encaissables RNB*	12 340 707					
C1 *Total des charges*	48 475 882					
C2 *Total des charges non décaissables*	9 735 622					
Taux de couverture des dépenses par les recettes propres	43%	30%	35%	43%	45%	45%

NB : Pour le calcul de ce taux, les comptes 68 et 78 sont exclus, ainsi que les programmes ayant vocation à être intégralement financés par l'Etat au titre de la mission de service public de l'EPPGHV (Ex : programme Micro-Folies).
Ce taux de couverture TC est calculé comme suit TC = (P1-P2)/(C1-C2)

P1= Montant des autres produits (à l'exception de toute subvention publique), issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée. P1 correspond à section de fongibilité R15+RNB

P2 = Total des produits non encaissables, issu du tableau de situation patrimoniale pour l'année civile considérée (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs). P1 correspond à la section de fongibilité RNB.

C1= Total des charges, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée ;

C2= Total des charges non décaissables, issu du tableau de situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée (dotations aux amortissements, dépréciations, provisions, valeurs comptables nettes des actifs cédés).

Action 2 : Une meilleure performance de gestion

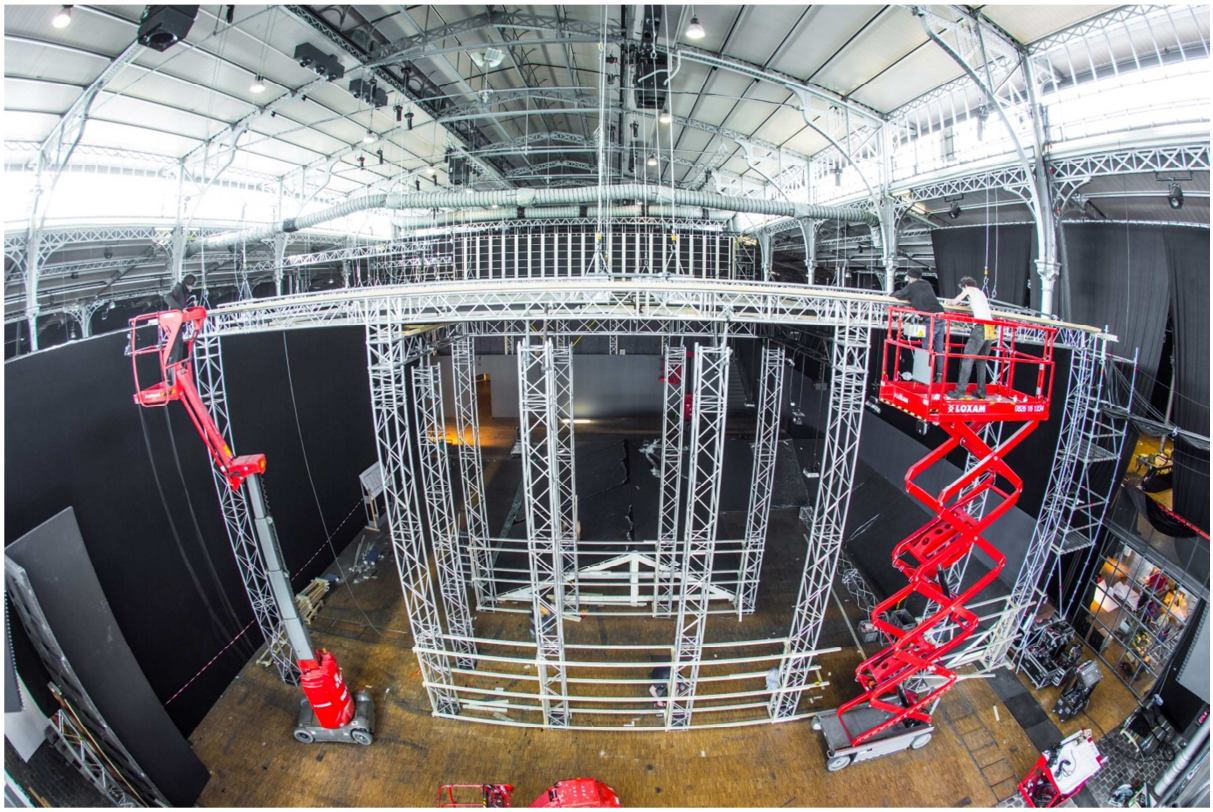

teamLab - Montage de la structure de l'exposition © Pierre-Emmanuel Rastoin

<u>Transformation numérique</u>

Bien qu'ayant très vite intégré les possibilités du numérique dans sa programmation (Musée numérique des Micro-Folies, expositions immersives), l'établissement accuse aujourd'hui un retard certain dans le déploiement et l'utilisation des outils numériques internes nécessaires à son fonctionnement, affiche un faible niveau de dématérialisation des processus et rencontre des difficultés organisationnelles pour conduire de nouveaux projets numériques à leur terme.

Dans son Rapport du 11 février 2019, la Cour des comptes a invité l'EPPGHV à corriger la faiblesse de son système d'information. Cette fragilité des outils informatiques de l'EPPGHV avait également été pointée par le CGefi dans son audit conduit en 2017 qui soulignait notamment le manque de transversalité des logiciels utilisés par l'établissement. Les orientations numériques actées par l'EPPGHV pour la période 2020-2022 entendent ainsi mettre l'accent sur l'amélioration des performances de ses logiciels de gestion et permettre la structuration de son schéma directeur numérique.

L'EPPGHV a donc engagé à l'été 2020 une réflexion sur les usages du numérique dans sa programmation comme dans l'amélioration de son fonctionnement et élaboré un plan d'actions, articulé en cinq axes pour une transformation numérique de l'établissement qui concerne dans un premier temps la période 2020-2022.

Axe 1 - Accélérer la dématérialisation des procédures ;

Axe 2 - De nouveaux outils pour la transversalité ;

Axe 3 - Le numérique pour communiquer avec les publics ;

Axe 4 - Des contenus numériques ;
Axe 5 - Infrastructures et environnement numérique du quotidien.
Ces cinq axes donnent lieu à seize actions décrites en annexe. Concernant l'amélioration des performances de gestion de l'établissement, les axes 1, 2 et 5 soutiennent cet objectif et font l'objet de l'indicateur 14.

La mise en œuvre de ces projets numériques viendra améliorer les modes d'organisation du travail au sein de l'EPPGHV. La direction des ressources humaines accompagnera ce changement au fil du déploiement des nouveaux outils. Ce plan d'accompagnement s'inscrira dans un dialogue étroit avec le comité social économique (CSE), une intégration des représentants de proximités (instance permanente au sein du CSE) à la réflexion et une formation régulière auprès de l'ensemble des salariés.

Chaque action de ce plan fera l'objet d'une évaluation présentant les améliorations obtenues à la suite du déploiement de ces différents projets numériques. Ce bilan pourra être présenté après une année d'utilisation régulière des nouveaux outils déployés.

L'axe 4 du plan de transformation numérique ouvre une large réflexion au sein de l'EPPGHV quant à la forme et la place du numérique en introduction ou en prolongation de sa programmation. Les expériences menées dès 2020 et qui se poursuivront en 2021 au travers notamment des capsules vidéos réalisées sur "Plaines d'artistes" ou à l'occasion des actions EAC permettront de définir la stratégie de l'EPPGHV en matière de programmation numérique et d'usages en ligne.

Indicateur n°14 : Suivi du volet gestion du plan de transformation numérique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1- Accélérer la dématérialisation des procédures acc						
1.1 Parapheur électronique						
1.2 Gestion électronique des documents (GED)						
1.3 Système d'archivage électronique des documents (SAE)						
2- De nouveaux outils pour la transversalité						
2.1 Renforcement des fonctionnalités du logiciel de planification des activités						
2.2 Évolution du logiciel RH						
2.3 Changement de logiciel financier						
2.4 Refonte de l'intranet						
5- Infrastructures et environnement numérique						
5.2 Le numérique dans le nouveau bâtiment d'exploitation						
5.3 Un réseau performant (refonte du réseau)						

Chaque année est indiquée la phase de chaque projet :

- *Sourcing - définition du besoin ;*
- *AMO - Assistance à maîtrise d'ouvrage ;*
- *DCE - Dossier de consultation des entreprises ;*
- *DEV - Développement - paramétrage ;*
- *MOM - Mise en ordre de marche ;*
- *OV - opérations de vérification avant mise en service ;*
- *MS – Mise en service régulier.*

Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, l'état d'avancement du contrôle interne au sein de l'EPPGHV peut se mesurer à travers l'intégration des éléments suivants :

- Formalisation d'une cartographie des processus budgétaires et comptables (tâches, acteurs, actions de contrôle, points de contrôle) ;
- Implication des divers acteurs (organe délibérant, organe dirigeant, ordonnateur, Agence comptable, Contrôleur budgétaire, Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, direction du budget du ministère de l'Économie et des Finances) ;
- Prise en compte des risques (recensement, hiérarchisation, plan d'actions) ;
- Traçabilité ;
- Documentation (élaboration, mise à jour, diffusion) et formation ;
- Performance du système d'information ;
- Évaluation des dispositifs.

Cartographie des risques et du plan d'actions

Dans la lignée de la recommandation n°5 formulée par la Cour des comptes dans son Rapport du 11 février 2019 (« Faire de l'amélioration du contrôle interne une priorité de gestion de l'établissement public »), l'EPPGHV s'est doté d'outils pour la mise en œuvre du contrôle interne. Une cartographie des risques et un plan d'actions associé est dorénavant présentée en fin d'exercice au conseil d'administration. Outil de management au sein de l'établissement, ce document permet de rendre compte des actions menées pour améliorer la maîtrise des risques comptables, budgétaires et juridiques identifiés.

S'agissant du contrôle interne comptable (CIC), l'EPPGHV se donne pour objectif de couvrir les périmètres suivants :

- Passation des commandes et des achats ;
- Versement des rémunérations ;
- Déplacements de personnel ;
- Fiabilité des immobilisations (parc immobilier, stocks, autres immobilisations corporelles et incorporelles) ;
- Engagements et provisions enregistrées (provisions pour risques et charges) ;
- Régularité des états financiers ;
- Traitement des recettes (dont les régies, remboursements et annulations des recettes de billetterie) ;
- Suivi de la trésorerie (comptes bancaires) ;
- Suivi des dettes et des créances (gestion des comptes d'attente) ;
- Délais de paiement ;
- Circuit des factures (pièces justificatives, traçabilité).

S'agissant du contrôle interne budgétaire (CIB), l'EPPGHV se donne pour objectifs de couvrir les périmètres suivants :

- Maîtrise de ses programmations budgétaires (initiale et révisée) ;
- Maîtrise de ses ressources (processus d'allocation et de leur suivi) ;
- Pilotage, bonne gestion de ses crédits ;
- Maîtrise de ses prévisions de recettes et de dépenses.

La cartographie des risques et du plan d'actions entend accroître au fil des exercices la prise en charge des périmètres du CIC et CIB mentionnés ci-dessus. Les actions menées permettront notamment de formaliser la cartographie des processus budgétaires et comptables de l'EPPGHV comme l'organigramme fonctionnel de l'établissement.

Afin de mesurer l'avancement des actions décidées, les périmètres intégrés à la *cartographie contrôle interne* sont croisés à un indicateur nommé « Taux d'avancement ». Un code couleur associé permet d'apprécier trois niveaux d'avancement : en rouge les actions entre 0 et 33% d'avancement, en orange les actions entre 33 et 66% d'avancement, en vert les actions entre 66 et 100% d'avancement.

Indicateur n°15 : Suivi du développement du contrôle interne

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de périmètres intégrés à la cartographie contrôle interne avec un taux d'avancement des actions supérieur à 66%	1*	2**				

Commentaire :

**En 2019, le périmètre couvert par le contrôle interne avec un taux d'avancement des actions supérieur à 66% est le versement des rémunérations.*

***En 2020, la passation des commandes et achats devrait représenter un nouveau périmètre couvert par le contrôle interne avec un taux d'avancement des actions supérieur à 66%.*

Plan achats

Au regard de la recommandation n°4 formulée par la Cour des comptes dans son Rapport du 11 février 2019 - « Concrétiser la mise en œuvre effective des plans d'optimisation et de mutualisation des achats, et mettre en place un service facturier ; définir une politique des contrats d'échanges interne à l'établissement et en rendre compte de façon transparente au conseil d'administration », l'effort sera notamment porté sur la réduction des risques liés à la commande publique, la planification des achats, l'homogénéisation des pratiques dans la chaîne de dépenses et la sécurisation du travail à distance.

Des réunions prévisionnelles des achats chaque trimestre auprès de l'ensemble des directions acheteuses de l'établissement a également vocation à renforcer la mutualisation des achats. En 2020, un plan achats a aussi été formalisé pour accroître cette optimisation des achats effectués par l'EPPGHV. Ce plan achats poursuit l'objectif d'ici 2024 d'être construit à un niveau pluriannuel et d'intégrer autant que possible les autres acteurs du site de La Villette.

Modalités d'élaboration et de suivi du contrat

Les modalités d'élaboration du contrat

Conformément aux dispositions du décret statutaire, le contrat d'objectif et de performance de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette (EPPGHV) a été élaboré en concertation avec les tutelles de l'Établissement : la Direction générale de la création artistique pour le ministère chargé de la Culture et la Direction du budget pour le ministère chargé du budget. Le Contrôleur budgétaire de l'EPPGHV a également pris part au processus.

Le diagnostic et projet de ce présent contrat ont été présentés pour information aux membres du conseil d'administration le 9 juillet 2020. Ces documents ont également été soumis aux instances représentatives du personnel afin de permettre le partage des enjeux et objectifs du projet en termes de performance collective et l'appropriation opérationnelle de sa stratégie de mise en œuvre et ce, d'autant plus que le nouvel accord d'intéressement 2020-2022, comme le précédent, repose sur l'atteinte d'objectifs de performance relevant du présent contrat.

Les modalités de suivi du contrat et d'évaluation de la performance

Modalités contractuelles

Chaque année, un rapport d'activité et de performance est présenté au conseil d'administration chargé de l'approbation du compte financier de l'année n-1. Ce rapport intègre une partie dédiée à l'analyse, avec des commentaires précis, mettant en exergue les éléments qui expliquent la variation des résultats d'une année à l'autre au regard des activités décrites.

Par ailleurs, à l'appui de l'approbation du compte financier, la note accompagnant le rapport ordonnateur doit présenter une analyse synthétique de la performance de l'année n-1 au plan financier, retraçant les résultats atteints par rapport aux objectifs fixés, accompagné de commentaires sur le dépassement ou la non atteinte des cibles permettant de justifier leur maintien au niveau pour l'année suivante.

Modalités internes

En amont de sa présentation au conseil d'administration chargé de l'approbation du compte financier de l'année n-1 et selon les mêmes modalités ayant prévalues à son l'élaboration, des réunions de présentation et d'échanges sont organisées avec les différentes instances internes de l'EPPGHV (équipe de direction et instances représentatives du personnel) visant à l'analyse collective de la performance.

La révision du contrat en cours d'exécution

Les axes, les objectifs stratégiques, les indicateurs de suivi et cibles de performance peuvent être ajustés en fonction :

- D'un nouveau contexte (sanitaire, social, politique, économique, etc.) qui s'impose à l'établissement ;
- D'éléments budgétaires nouveaux qui impactent la trajectoire financière du contrat de performance ;
- Des résultats de l'année écoulée présentant des écarts importants de réalisation par rapports aux objectifs et cibles initialement retenus.

Si ces ajustements se révélaient nécessaires, ils feront l'objet d'un ou plusieurs avenants qui doivent être validés par les tutelles et approuvés en conseil d'administration de l'EPPGHV et ce dans une temporalité adaptée à la prise en compte et à la mise en œuvre concrète de ces ajustements en termes de performance.
En outre, le ministère chargé de la Culture a autorisé le présent contrat à couvrir une période de cinq ans, soit la période 2020-2024, afin que soit garantie une cohérence entre les objectifs de performance et la lettre de mission du Président Didier Fusillier, renouvelé dans son mandat pour une période de cinq ans (2020-2025, décret de nomination du 3 août 2020 pris après proposition du conseil d'administration en date du 9 juillet 2020) et ce, notamment dans le contexte de l'ambition portée par l'établissement pour l'accueil des festivités et des compétitions des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.
Compte tenu de cette durée, le présent contrat est amené à couvrir deux périodes triennales. Dans ce cadre, le ministère de la Culture a souhaité qu'il prévoit une évaluation spécifique pour l'année 2022 et une possibilité de révision.
Un bilan à mi-parcours devra donc être élaboré tenant compte des évolutions tendancielles connues du budget de l'État à compter de 2022. Ce bilan permettra d'ajuster le cas échéant les cibles de performance aux résultats des arbitrages budgétaires sur la prochaine période triennale.
Ce bilan doit également permettre à l'établissement de s'engager dans la négociation d'un nouvel accord d'intéressement pour la période 2023-2025.

Les modalités de prolongation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant de prolongation dans les deux cas suivants :

- Faire coïncider le terme du contrat au terme du mandat de l'exécutif actuellement en place ;
- Permettre à l'établissement de disposer du laps de temps nécessaire et suffisant pour l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectif et de performance à l'appui de l'installation d'un nouvel exécutif.

Fiches indicateurs

	Indicateur n° 1	Type d'indicateur
la Villette	Suivi du label "Initiatives d'artistes"	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette Objectif 1 : Soutenir la création et les parcours d'artistes, le label « Initiatives **Action 1 : Des moyens renforcés pour les résidences et la création**	L'établissement souhaite intensifier son soutien à la création et aux artistes tout au long de leurs parcours depuis la création jusqu'à la diffusion, en passant par la production et l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Cette ambition se traduit aujourd'hui par la mise en place du label « Initiatives d'artistes », un programme interdisciplinaire et spécifique d'accompagnement pour soutenir les artistes accueillis sur le parc de La Villette dans toutes les étapes de la création, de la première résidence jusqu'à la production d'une tournée.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de Projets en résidences						
Art de la Rue	7					
Arts visuels						
Cirque	27					
Danse	41					
Installation-Performance	1					
Magie Nouvelle	5					
Marionnette	29					
Musique	1					
Théâtre	44					
Total	**155**					
dont propositions dédiées ou accessibles à l'enfance et à la jeunesse 0-12 ans	15					
dont propositions en lien avec les cultures urbaines	32					
dont propositions mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme	5					
Apports Financiers						
Résidences - Aide à l'écriture (1)	307 213 €					
Coproductions (2)	102 300 €					
Accompagnement technique	40 442 €					
valorisation	71 744 €					
Diffusion						
Actions de professionnalisation	12 847 €					
Total	**534 546 €**					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur permet de suivre la diversité des projets accueillis en résidence et accompagnés dans leur développement, notamment dans le cadre des enjeux en termes de créations dédiées au jeune public, de créations en lien avec les cultures urbaines et de créations mixant art et sport dans la perspective des JOP 2024. Il permet également de suivre les moyens financiers dévolus à cette politique de soutien à la création comme à la diffusion et aux actions de professionnalisation.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
(1) Le montant fait référence à des aides financières directes versées aux compagnies. (2) Coproductions : somme des montants versés par l'EPPGHV en soutien à la création et à la diffusion de certains projets. Des données complémentaires détaillant l'indicateur et les financements seront présentées à l'occasion du rapport annuel de performance.	Annuel **Service responsable de la synthèse du calcul** Service budget contrôle de gestion

Données élémentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Données du planning d'activité	Budget des manifestations culturelles, planning et base de données de suivi des résidences d'artistes.	Direction de la programmation culturelle et événementielle et direction de la production

	Indicateur n° 1C	Type d'indicateur
la Villette	**Suivi des diffusions des projets labélisés "Initiatives d'artistes"**	☑ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette Objectif 1 : Soutenir la création et les parcours d'artistes, le label « Initiatives d'artistes » **Action 1 : Des moyens renforcés pour les résidences et la création**	Dans la période de ce nouveau contrat, l'EPPGHV crée le label « Initiatives d'artistes », qui a pour objectif de sélectionner des artistes et des projets issus des programmes de résidence toutes disciplines confondues pour leur offrir un parcours complet, de la création jusqu'à la production et la diffusion dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de l'établissement ou au cours d'actions d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit aussi de promouvoir ces projets dans le cadre de partenariats de diffusion au sein des labels et réseaux de la création dans lesquels l'EPPGHV est présent et dans d'autres réseaux à activer à l'avenir.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'artistes /compagnies		20	25	30	35	35

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur mesure chaque année le nombre de projets labellisés au sein des programmes de résidences que l'EPPGHV s'engage a soutenir et à accompagner sur le long terme.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
L'EPPGHV sélectionne chaque année des artistes et des projets pour leur offrir un soutien complet de la création jusqu'à la production et la diffusion. Le rapport annuel de performance détaille chaque année les orientations prises dans la sélection des projets.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Direction de la production, direction de la programmation	Direction de la production, direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 2	Type d'indicateur
la Villette	Suivi des diffusions des projets labélisés "Initiatives d'artistes"	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette Objectif 1 : Soutenir la création et les parcours d'artistes, le label « Initiatives d'artistes » **Action 2 : Un soutien et une expertise pour la diffusion et la professionnalisation des artistes**	Les projets sélectionnés dans cadre du label "Initiatives d'artistes" seront suivis sur plusieurs années afin de les accompagner au-delà des temps de résidence de création. Dans le cadre du développement du label, des points d'étapes seront menés régulièrement avec les coordonnatrices. Il s'agira de faire le point sur leur parcours et leur intégration au sein de réseaux de diffusion.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbr de représentations à la villette	19					
Nbr de représentation hors villette						
Nbr de sorties de résidences	80					
Nbr de chantiers de création en cours						
Nbr d'actions d'éducation artistique et	41					
Nbr d'action de professionnalisation	7					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur permet de suivre l'accompagnement en termes de diffusion, médiation, professionalisation par l'établissement des projets en résidence et plus spécifiquement ceux associés au label "Initiatives d'artistes". Les artistes sélectionnés sont invités à effectuer des premières confontations publiques à l'occasion de chantiers en cours ou de sorties de résidences. Ils sont également amenés à participer à des actions de médiation de l'établissement (rencontres, ateliers de pratique, Pop Up, etc.). Ils sont aussi invités aux actions de formation organisé par La Villette. Cet indicateur montre l'engagement de l'EPPGHV à programmer ces projets et à promouvoir et à suivre leur diffusion dans les réseaux partenaires de l'établissement. Ce suivi des projets dans la durée sera documenté dans le rapport annuel de performance.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Les représentations à La Villette concernent les représentations dans les espaces et salles de l'EPPGHV comme dans celles de nos partenaires du site ou hors site dès lors que ces spectacles s'intègrent à notre programmation. Les représentations "hors Villette" sont celles diffusées en dehors du site de La Villette, hors de toute programmation Villette. Les actions d'éducation artistique et culturelle impliquant les artistes du programme seront détaillées dans les actions EAC. Les actions de professionnalisation concernent des sessions de formation et autres actions d'accompagnement (rencontres, coaching) dans le cadre du programme "Initiatives d'artistes" Le nombre de représentations hors Villette comme les chantiers de création en cours sont des éléments du projet "Initiative d'artistes" et par conséquent, sont non comptabilisés en 2019.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Programmation de l'EPPGHV, suivi et planning des actions de formations et des actions EAC impliquant des artistes du programme et suivi de la diffusiondes projets	Direction de la production, direction de la programmation culturelle et événementielle, direction de la communication et des publics / service des relation avec les publics

Indicateur n° 3	Type d'indicateur
Offre pluridiciplinaire	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☑ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette **Objectif 2 : Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation** **Action 1 : Un ADN de programmation ouvert et pluridisciplinaire**	Certaines disciplines artistiques et culturelles sont constitutives de l'identité Villette. Le cirque contemporain et les cultures urbaines en particulier attirent un public jeune permettant à l'établissement de s'y appuyer pour développer une politique volontariste en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles. L'établissement confirmera leur ancrage tout en les enrichissant de nouvelles propositions en cohérence avec l'objectif d'une accessibilité de l'offre au plus grand nombre, en particulier pour les jeunes et leur famille.

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G
Spectacle vivant - nb de représentations	**339**	**105**										
dont art de la rue		2										
dont cirque	91	10										
dont danse	75	13										
dont magie nouvelle	12	7										
dont marionnette	6	22										
dont musique	65	23										
dont théâtre	90	28										
Expositions - nb de jours d'ouverture	**216**	**98**										
dont installation et performance		*50*										
Cinéma - nb de séances		**23**										
Evénements, salons et colloques - nb de jours d'exploitation	**213**	**122**										
Ateliers - nb de séances	**1877**	**548**										
Jeux et équipements du parc en libre accès : nb jours d'ouverture		**903**										
Total - nb de propositions	**2645**	**1799**										
	4444											
dont propositions dédiées ou accessibles à l'enfance et à la jeunesse 0-12 ans	*1896*	*1425*										
dont propositions en lien avec les cultures urbaines	*23*	*18*										
dont propositions mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme	*4*	*8*										

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

P= Programmation payante G=Programmation en accès libre
L'indicateur a pour finalité de suivre la pluridisciplinarité de l'offre artistique et culturelle de l'EPPGHV.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
L'indicateur comptabilise le nombre de représentations payantes ou en accès libre du spectacle vivant. Sont aussi comptabilisés dans l'accès libre les sorties de résidences et les chantiers en cours présentés dans "Plaines d'artistes". Il comptabilise les jours d'ouverture des expositions. Pour les ateliers, il s'agit du nombre de séances payantes ainsi que des jours d'ouverture de Little Villette au public en offre permanente et lors des temps fort thématiques. Les événements sont comptabilisés en jours d'ouverture au public. Les équipements en libre accés comptabilisent les jours d'ouverture du jardin des vents et des dunes, du jardin du dragon, du parquet de bal installé au printemps sous le peristyle de la Grande Halle.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Logiciel planning et de billeterie	Programmation de saison, séances d'atelier groupe et individuel, comptage de la sécurité pour les jours d'ouverture des jeux en accés libre.	Direction de la programmation culturelle et événementielle, direction de la communication et des publics, service de la sécurité

Indicateur n° 4	Type d'indicateur
Taux de remplissage fréquentation payante	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette **Objectif 2 : Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation** **Action 1 : Un ADN de programmation ouvert et pluridisciplinaire**	Les disciplines phares de l'EPPGHV que sont le cirque, la danse et les cultures urbaines constituent les marqueurs d'une programmation de spectacle vivant au sein d'une offre culturelle ouverte qui favorise les rencontres interdisciplinaires. Depuis 2016, le retour des grandes expositions thématiques a rencontré un large succès et a permis d'élargir le champ de programmation de l'établissement. Cet axe de programmation structure chaque saison et se poursuivra au rythme d'une à deux expositions par an jusqu'en 2024.

Taux de remplissage	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Spectacle vivant	**77%**					
Cirque	68%					
Danse	80%					
Magie nouvelle	92%					
Marionnette	80%					
Musique	85%					
Théâtre	73%					
Expositions (1)						

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur permet de suivre l'attractivité de la programmation du spectacle vivant par disciplines et des expositions.
(1) En 2019, les objectifs de fréquentation de l'exposition "Toutânkhamon, le trésor du pharaon" n'ayant pas été communiqués à l'EPPGHV par le producteur au début du projet, il n'a donc pas été possible de calculer le taux de remplissage de l'exposition. Dans les prochaines années, l'EPPGHV sera vigilant à la collecte de cette donnée initiale auprès des producteurs extérieurs pour calculer le taux de remplissage des futures expositions.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Taux de remplissage du spectacle vivant = (nb billets payants vendus pour les spectacles hors exonération) / (nb billets mis en vente) Taux de remplissage des expositions = (moyenne journalière du nb billets vendus sur les expositions) / (moyenne journalière prévisionnelle du nb de billets vendus)	Cloture des opérations de billeterie
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Logiciel de billetterie	Logiciel de billetterie, cible de fréquentation des organisateurs d'exposition s'il s'agit de partenariat	Direction de la communication et des publics, direction de la production et direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 4C	Type d'indicateur
la Villette	**Taux de remplissage fréquentation payante**	☑ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette **Objectif 2 : Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation** **Action 1 : Un ADN de programmation ouvert et pluridisciplinaire**	La crise sanitaire a créé une rupture dans les pratiques culturelles notamment des abonnés et des publics fidélisés. L'EPPGHV et le service des publics sont pro-actifs et tiennent compte des modifications des comportements pour construire des outils de reconquête des publics : · En développant de nouvelles modalités de billetterie : prolongations des formules de fidélisation payante, report des places sur les spectacles à venir, mise en place d'avoirs et procédures de remboursement simplifiées ; · En mettant en œuvre les recommandations sanitaires les plus exigeantes et rassurantes pour l'accueil des publics. Des actions de marketing direct en direction des publics les plus fidèles (abonnés, adhérents, détenteurs du pass) sont également mises en place : newsletters, mailings relationnels, hotline téléphonique, etc.

Taux de remplissage	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de remplissage	77% (1)	60%	65%	75%	75%	75%

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

(1) Le calcul de l'indicateur selon la formule proposée n'étant pas possible en 2019, il est fait référence uniquement à la totalité du taux de remplissage du spectacle vivant.

La crise sanitaire a conduit l'EPPGHV, comme tous les autres établissements culturels, à annuler puis redémarrer sa programmation pour l'annuler à nouveau à l'automne 2020. Cette situation instable invite à la prudence pour les cibles des périodes 2020-2021. La crise sanitaire génère une forte inquiétude quant au retour des publics dans les salles de spectacle. Le retour a un taux de remplissage des années antérieures à la crise sanitaire est un objectif pour l'EPPGHV à compter de 2022.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Cet indicateur comprend l'offre dédiée au jeune public et celle dédiée aux familles/adultes. Ce taux TR est calculé comme suit : TR = 0,8*TRsp+0,2*TRexp TRsp est le taux de remplissage du spectacle vivent et TRexp le taux de remplissage des expositions, calculés comme suit : TRsp = (nb billets payants vendus pour les spectacles hors exonération) / (nb billets mis en vente) TRexp =(moyenne journalière du nb billets vendus sur les expositions) / (moyenne journalière prévisionnelle du nb de billets vendus)	Clôture des opérations de billetterie **Service responsable de la synthèse du calcul** Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Logiciel de billetterie	Logiciel de billetterie, cible de fréquentation des organisateurs d'exposition s'il s'agit de partenariat	Direction de la communication et des publics, direction de la production et direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 5	Type d'indicateur
la Villette	**Offre dédiée et accessible au jeune public (0-12 ans) et aux familles**	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette **Objectif 2 : Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation** **Action 2 : Une offre enfance et famille pleinement intégrée à la programmation**	La création du label « Little Villette » permet de mettre en avant des propositions dédiées ou accessibles au public jeune et à leurs familles. Cette ambition est accompagnée par une politique tarifaire et d'abonnement ciblée. Il s'agit pour les cinq prochaines années de poursuivre cette intégration de l'offre « Little Villette » dans la programmation et de la saison de l'établissement, en la rendant plus lisible encore afin que cette offre puisse participer pleinement à l'objectif d'accès à la culture pour tous et pour tous les âges, porté par l'établissement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Offre payante 0-12 ans	**1 896**					
dont ateliers Villette 0-6 ans - nb de séances	689					
dont ateliers Villette 6-12 ans - nb de séances	675					
dont Happyversaire 4-8 ans	57					
dont spectacle vivant 0-6 ans - nb de représentations	115					
dont spectacle vivant 6-12 ans - nb de représentations	84					
dont exposition >= 3 ans - nb de jours d'ouverture	184					
dont exposition >= 6 ans - - nb de jours d'ouverture	0					
dont événementiel >= 02 ans - nb de jours d'ouverture	92					
Offre en accès libre 0-12 ans	**1 425**					
dont Jardins des vents et des dunes - nb jours d'ouverture	298					
dont jardins passagers - nb jours d'ouverture >= 1 ans	49					
dont plancher de danse >= 6 ans - nb jours d'ouverture	191					
dont Jardin du dragon >= 8 ans - nb de jours d'ouverture	365					
dont Little Villette offre permanente =1 ans - nb de jours d'ouverture	340					
dont Temps forts Little villette >= 2 ans- nb de jours d'ouverture	170					
dont Cinéma de plein air - nb de séances	4					
dont événementiel >= 6 ans nb de jours d'ouverture	8					
Total offre accessible aux 0-12 ans	**3 321**					
dont propositions en lien avec les cultures urbaines 0-12 ans	28					
dont proposition mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme 0-12 ans	6					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit la diversité de l'offre dédiée et accessible à l'enfance et aux familles. Cette diversité de l'offre permet de créer des passerelles et des propositions complémentaires pour un public famillial sur le site, de l'offre en accés libre jusqu'aux expositions et au spectacle vivant. Un éclairage particulier est fait sur les propositions en lien avec les cultures urbaines et celles mixant art, sport et valeurs de l'olympisme.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
La classification des spectacles en terme d'accéssibilité aux 0-6 ans et aux 0-12 ans, si elle n'est pas indiqué par les artistes eux-mêmes, est analysée par les équipes EAC. Les ateliers Villette ainsi que les offres en accés libre font systématiquement l'objet d'un ciblage par tranche d'âge. Les événements à destination de l'enfance, de la jeunesse et des familles tels que Freestyle, Jours de Fêtes à La Villette, Europa Kid's sont comptabilisés et tiennent compte des tranches d'âge définies par les producteurs.	Clôture des opérations de billetterie **Service responsable de la synthèse du calcul** Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Plaquette de saison, planning des actions EAC	Direction de la communication et des publics, direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 5C	Type d'indicateur
la Villette	**Part de l'offre payante dédiée et accessible au 0-12 ans**	☐ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 1 : La création et la diffusion au cœur de La Villette **Objectif 2 : Poursuivre l'ouverture pluridisciplinaire de la programmation** **Action 2 : Une offre enfance et famille pleinement intégrée à la programmation**	La création du label « Little Villette » permet de mettre en avant des propositions dédiées ou accessibles au public jeune et à leurs familles. Cette ambition est accompagnée par une politique tarifaire et d'abonnement ciblée. Il s'agit pour les cinq prochaines années de poursuivre cette intégration de l'offre « Little Villette » dans la programmation et la saison de l'établissement en la rendant plus lisible encore afin que cette offre puisse participer pleinement à l'objectif d'accès à la Culture pour tous et pour tous les âges porté par l'établissement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total offre payante = Indicateur 3	**2645**					
Part de l'offre 0-12 ans	72%	>50%	>50%	>50%	>50%	>50%
dont part de l'offre 0-6 ans	*43%*					
dont part de l'offre 6-12 ans	*29%*					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur mesure la part de l'offre dédiée ou accessible aux 0-12 ans au sein de l'offre artistique et culturelle globale de l'EPPGHV.
L'établissement s'engage au travers de cet indicateur à maintenir la part de cette offre au dessus de 50% et à piloter cet objectif jusqu'en 2024 dans le cadre de ces objectifs de performance en faveur des propositions pour l'enfance et la jeunesse.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
L'indicateur 5C s'appuie sur l'indicateur de suivi n°5 et l'indicateur n°3. Offre payante 0-12ans (indicateur 5) / offre payante globale (indicateur 3)	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Plaquette de saison, planning des actions EAC	Direction de la communication et des publics, direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 6	Type d'indicateur
la Villette	Suivi des actions EAC	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics **Objectif 1 : Innover en matière d'éducation artistique et culturelle** **Action 1 : Les œuvres et les artistes au cœur de la médiation**	À La Villette, l'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des parcours constitués d'ateliers de pratique, de rencontres avec les artistes et de confrontations à un spectacle ou à une exposition. Ces parcours sont conçus à partir de l'offre culturelle globale de l'établissement (programmation culturelle, résidences, ateliers Villette et autres événements) et sont proposés selon leurs contenus auprès de différents relais de public : enseignants, équipes d'animation et éducateurs du champ social. Le dialogue en amont de l'élaboration de la saison culturelle entre les équipes de la direction de la communication et des publics et de la direction de la programmation est l'une des clefs du succès de ces actions.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ateliers	**1877**					
Nbr d'ateliers de pratique artistique	**330**					
dont avec des artistes programmés ou en	***32***					
Nb d'autres ateliers	**1515**					
Rencontres avec des artistes et des œuvres	**60**					
Nbr de bords plateau, rencontres, coulisses, répétitions						
Pop-Up						
Conférences débats						
Restitutions	**1**					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit les activités proposées dans le cadre des ateliers Villette et des parcours d'éducation artistique et culturelle. Il distingue les ateliers de pratique artistique des autres ateliers Villette conçus comme des "ateliers spectacle" ou en lien avec le développement durable et les jardins passagers.
Il suit le nombre des ateliers de pratique conçus par les équipes EAC avec des artistes en résidence ou programmés;
L'indicateur permet de montrer la diversité des actions EAC constitutives d'un parcours (découverte d'une répétition, rencontre des artistes en coulisse, etc). Les Pop-Up et les conférences débats sont des actions menées le plus souvent au sein des établissements hors site de La Villette et avec des artistes. Enfin, les temps de restitution sont des petites formes de représentations proposées à l'issue d'un atelier de pratique ou d'une semaine d'immersion.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Ateliers de pratique = ateliers Villette ou ateliers conçus par les équipes EAC ayant pour objet l'initiation à une pratique artistique : danse, cirque, théâtre... Autres ateliers = ateliers de jardinage ou ateliers Villette thématiques n'ayant pas pour objet l'initiation à une pratique artistique. Rencontres = tout dispositif permettant la rencontre avec les artistes et les œuvres tel que la venue sur une répétition, les Pop-Up ou l'intervention d'un artiste auprès des publics. Restitution = présentation à l'issue d'un atelier de pratique artistique dans le cadre scolaire ou extra-scolaire en présence du public.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Planning d'activité et de réservation	Export et analyse du planning d'activité des atelier et des parcours EAC	Service de ateliers et service des relations avec les publics

	Indicateur n° 6C	Type d'indicateur
la Villette	**Nombre de parcours EAC**	☑ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics **Objectif 1 : Innover en matière d'éducation artistique et culturelle** **Action 1 : Les œuvres et les artistes au cœur de la médiation**	À La Villette, l'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des parcours constitués d'ateliers de pratique, de rencontres avec les artistes et de confrontations à un spectacle ou à une exposition. Ces parcours sont conçus à partir de l'offre culturelle globale de l'établissement (programmation culturelle, résidences, ateliers Villette et autres événements) et sont proposés selon leurs contenus auprès de différents relais de public : enseignants, équipes d'animation et éducateurs du champ social. Le dialogue en amont de l'élaboration de la saison culturelle entre les équipes de la direction de la communication et des publics et de la direction de la programmation est l'une des clefs du succès de ces actions.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de parcours EAC	102	75	85	100	100	100

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur mesure le nombre de parcours d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre par les équipes de médiation de l'EPPGHV sur une année scolaire/saison culturelle. La cible vise à retrouver un niveau de parcours équivalent aux années précédant la crise COVID et ce, à compter de 2022.

Ces parcours sont construits majoritairement avec des enseignants c'est pourquoi ils sont suivis sur une année scolaire et non sur une année civile. L'objectif de l'EPPGHV est de pouvoir élargir encore ces parcours à d'autres structures périscolaires ou parascolaires, également du champ social.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
1 parcours implique : 1 structure, 1 catégorie de public, 1 enseignant ou 1 relais de public. Les parcours sont suivis par saison scolaire. Un parcours contient un atelier de pratique, une rencontre artistique et la confrontation à un spectacle ou à une exposition. L'indicateur cible sera documenté annuellement avec le nombre et le type d'établissements ou structures, les catégories de public et les relais concernés.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Planning d'activité et de réservation	Export et analyse du planning d'activité des atelier et des parcours EAC	Service de ateliers Villette et service des relations avec les publics

	Indicateur n° 7	Type d'indicateur
la Villette	Suivi des sessions de formation ou sensibilisation des relais	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics Objectif 1 : Innover en matière d'éducation artistique et culturelle **Action 2 : De nouvelles actions à développer pour fidéliser les publics**	Afin d'ancrer ses actions dans une perspective durable et de permettre leur réalisation en autonomie, l'EPPGHV accentuera les opérations de formation ou de sensibilisation destinées aux relais que l'établissement accueille régulièrement, en leur proposant de nouveaux outils pédagogiques leur permettant de disposer des clefs d'accès et de transmission des propositions artistiques et culturelles portées par l'établissement.

Nombre de sessions de formation ou	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Directeurs et animateurs – parascolaire, périscolaire	1					
Enseignants	6					
dont primaire (maternelles, élémentaires)						
dont secondaire (collèges, lycées)	5					
Relais du champ social / Handicap	2					
dont justice						
dont handicap						
dont autres						
Associations sportives et culturelles						

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

Sur la période du COP, l'indicateur suit la mise en oeuvre et le développement de partenariats d'éducation artistique et culturelle via la formation de relais, notamment avec des structures parascolaires ou périscolaires, en particulier concernant la petite enfance en lien avec le développement de propositions au bénéfice du très jeune public.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Le comptage est fait en sessions de formation aux thématiques distinctes. Ainsi, si sur une journée, des enseignants participent à deux thématiques, cela compte pour deux sessions.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Planning d'activité et de réservation	Export et analyse du planning des actions EAC	Service des relations avec les publics

Indicateur n° 7C	Type d'indicateur
Nombre de sessions de formation ou sensibilisation	☐ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics Objectif 1 : Innover en matière d'éducation artistique et culturelle **Action 2 : De nouvelles actions à développer pour fidéliser les publics**	Afin d'ancrer ses actions dans une perspective durable et de permettre leur réalisation en autonomie, l'EPPGHV accentuera les opérations de formation/sensibilisation destinées aux relais que l'établissement accueille régulièrement, en leur proposant de nouveaux outils pédagogiques leur permettant de disposer des clefs d'accès et de transmission des propositions artistiques et culturelles portées par l'établissement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de sessions de formations des relais	9	5	10	15	15	15

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

Sur la période du COP, l'indicateur mesure le nombre de sessions de formation réalisées chaque année avec différents types de relais, en année civile. La cible vise à retrouver un niveau de sessions de formation équivalent aux années précédant la crise COVID et à dépasser ce niveau, à compter de 2022.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Le comptage est fait en sessions de formation aux thématiques distinctes. Ainsi, si sur une journée, des enseignants participent à deux thématiques, cela compte pour deux sessions.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Planning d'activité et de réservation	Export et analyse du planning des actions EAC	Service des relations avec les publics

Indicateur n° 8a	Type d'indicateur
Suivi de la fréquentation globale	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☑ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses **Action 1 : Usagers comme spectateurs, tous public de La Villette !**	L'établissement cherche à fidéliser tous ses publics, spectateurs comme visiteurs, dans un objectif de démocratisation culturelle, de cohésion et de réduction des inégalités à travers la prise en compte des droits culturels. A cette fin, l'établissement prendra en compte la diversité des usages et usagers du site en s'adressant à eux comme il s'adresse aujourd'hui aux publics de la programmation culturelle.

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G
Spectacle vivant	**194 092**	**37 027**										
dont art de la rue		*17 000*										
dont cirque	*45 369*	*288*										
dont danse	*58 031*	*947*										
dont magie nouvelle	*1630*	*249*										
Dont marionnette	*1377*	*765*										
dont musique	*52 076*	*17 005*										
dont théâtre	*35 609*	*773*										
Expositions	**1 503 729**	**11 689**										
dont installation performance		*10 672*										
Cinéma		**86 100**										
Evénements et Salons et colloque	**221 309**	**178 043**										
Ateliers	**41 718**	**167 272**										
Jeux et équipement en libre accès		**469 258**										
Total fréquentation globale	**1 960 848**	**949 389**										
	2 910 237											
Total hors Toutânkhamon	**459 619**	**949 389**										
	1 409 008											
dont propositions en lien avec les cultures urbaines	*16 650*	*7 179*										
dont propositions mixant art, culture, sport et valeurs de l'olympisme	*1046*	*5 242*										

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

P= Programmation payante G=Programmation en accès libre

L'indicateur suit la fréquentation globale de l'offre pluridisciplinaire de l'EPPGHV. Un éclairage particulier est fait sur la fréquentation des propositions en lien avec les cultures urbaines et celles mixant art, sport et valeurs de l'olympisme.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Point analytique de billetterie pour les manifestations payantes, comptage de la sécurité pour les manifestations en accès libre, décompte officiel de fréquentation des producteurs pour les salons et évènements.	Clôture de billetterie
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Logiciel de billetterie	Point analytique de billetterie, comptage de la sécurité pour les manifestations en accès libre, décompte officiel de fréquentation des producteurs pour les salons et événements	Service billetterie, service de la sécurité, direction de la programmation culturelle et événementielle

Indicateur n° 8b	Type d'indicateur
Fréquentation payante public jeune	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☑ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses limites **Action 1 : Usagers comme spectateurs, tous public de La Villette !**	Depuis 2016, Little Villette propose une offre culturelle jeune public de qualité, gratuite et ouverte à tous, permettant de créer des passerelles entre les usagers du parc et les publics de la programmation culturelle. La Villette a élargi depuis 2016 son offre déjà importante de spectacle vivant familial (cirque, cultures urbaines, etc.) par une programmation dédiée et accessible au très jeune public créant ainsi une continuité de propositions pour les enfants, des ateliers aux spectacles.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Groupe scolaire et champ social	**136 631**					
dont spectacle vivant	21 776					
dont exposition	76 766					
dont atelier	38 089					
dont 0-6 ans	*13536*					
dont 6-12 ans	*13863*					
dont 12-18 ans	*8518*					
dont 18-26 ans	*2112*					
Individuel	**216 560**					
dont spectacle vivant	15 800					
dont exposition	197 131					
dont atelier	3 629					
dont 0-6 ans	*1941*					
dont 6-12 ans	*1610*					
dont 12-18 ans	*71*					
dont 18-26 ans	*7*					
Total public jeune	**353 191**					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit la fréquentation payante du jeune public notamment à travers la politique tarifaire ciblée de l'établissement en faveur des - de 12 ans et - de 26 ans afin de mettre en exergue l'attractivité et la diversité des propositions dédiées ou accessibles à l'enfance et la jeunesse.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Le calcul de l'indicateur se fait au travers la tarification -12 ans et - de 26 ans et au travers la catégorisation par tranche d'âge de l'offre Villette.	Clôture de billetterie
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Logiciel de billetterie	Point analytique de billetterie, décompte officiel de fréquentation des producteurs pour les salons et événements	Service billetterie, direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 9	Type d'indicateur
la Villette	Cartographie des publics	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☑ Cartographie ☑ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics **Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses limites** **Action 1 : Usagers comme spectateurs, tous public de La Villette !**	Pour mieux connaître ses publics et leur diversité, l'EPPGHV s'appuie sur des outils et des méthodes complémentaires. Par exemple, certaines données géolocalisées et anonymisées permettent d'établir une cartographie de tendances des publics à l'échelle du site. La dernière étude a été réalisée durant l'été 2019 et a pu conforter la grande diversité de profils de publics et la mixité sociale du site. Concernant les publics de la saison culturelle, la démarche globale CRM se renforce en 2020 en croisant les approches marketing : la billetterie constitue aussi un point d'entrée pour une meilleure connaissance des publics. La constitution d'une base de données des publics visiteurs du parc par des sondages in situ est même envisagée dès la fin de l'année 2020. Des dispositifs spécifiques seront mis en place sur certaines manifestations permettant de mieux connaître les spectateurs et leurs attentes et d'évaluer les actions comme grâce à des études menées sur les publics du Cinéma de plein air ou sur d'autres événements.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rapport annuel	O					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

Cet indicateur de suivi concerne la mise en place d'une cartographie des publics via l'outil CRM à partir des données collectées sur la fréquentation et les différents usages de l'offre du parc par les publics de l'établissement et les usagers du site. Cette cartographie et les actions mises en œuvre seront documentées et commentées dans chaque rapport annuel de performance.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Données collectées par questionnaire, logiciel de billetterie et CRM.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Mission connaissance des publics

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Etudes de public, croisement bases de données via l'outil CRM et le logiciel de billetterie	Mission connaissance des publics

	Indicateur n° 10a	Type d'indicateur
la Villette	**Déploiement du réseau Micro-Folies**	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☑ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses **Action 2 : Les Micro-Folies, un réseau au service de la richesse artistique et**	Initiateur de ce projet « hors les murs » de démocratisation culturelle, l'EPPGHV pilote depuis 2018 le déploiement et l'animation des Micro-Folies en France pour le compte du ministère de la culture en collaboration avec les services déconcentré de l'État, en particulier les Directions régionales des affaires culturelles.

Micro-Folies	2019	2020	2021	2022	2023	2024
France métropolitaine	**155**					
dont ouvertes	*50*					
dont projets d'implantation	*105*					
Outremer	**6**					
dont ouvertes	*3*					
dont projets d'implantation	*3*					
Sous-total déploiement national	**161**					
Etranger	**25**					
dont ouvertes	*14*					
dont projets d'implantation	*11*					
Total national et étranger	**186**					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit le déploiement des Micro-Folies sur le territoire national et ultramarin et comptabilise le nombre de Micro-Folies ouvertes ou dont les projets d'implantation sont actés avec les collectivités dans le cadre de l'objectif ministériel de 1000 implantations en 2022. L'indicateur permet également de suivre les implantations de Micro-Folies à l'étranger au titre des priorités ministérielles en faveur du rayonnement de la culture et de la langue française à l'international.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Projets d'implantation = projet en cours de formalisation (validation de la zone d'implantation, signature de la charte d'adhésion). Les cartes détaillées des déploiements sont présentées chaque année dans le rapport annuel d'activité et de performance.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Equipe de déploiement des Micro-Folies

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
CRM de suivi des Micro-folies	Export des données CRM Micro-Folies	Equipe de déploiement des Micro-Folies

	Indicateur n° 10b	Type d'indicateur
la Villette	Formation des médiateurs	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses **Action 2 : Les Micro-Folies, un réseau au service de la richesse artistique et**	Dans le cadre de son rôle d'animation du réseau, l'EPPGHV est chargé de la formation initiale des médiateurs des Micro-Folies à l'usage du musée numérique.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de médiateurs formés	163					
Nombre de sessions de formation	13					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit le nombre de médiateurs formés chaque année et le nombre de sessions de formation.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Equipe de déploiement des Micro-Folies

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
CRM de suivi des Micro-folies	Export des données CRM Micro Folies	Equipe de déploiement des Micro-Folies

	Indicateur n° 10c	Type d'indicateur
la Villette	Programmation des Micro-Folies et collections du musée numérique	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☑ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 2 : L'innovation artistique au service de tous les publics Objectif 2 : Créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses **Action 2 : Les Micro-Folies, un réseau au service de la richesse artistique et**	L'objectif de l'animation du réseau Micro-folie est de favoriser un ancrage local du dispositif tout en permettant également une irrigation des territoires via une circulation des propositions artistiques et culturelles initiées localement ; ceci pour mettre en valeur et en partage, la richesse des acteurs et des lieux culturels implantés à proximité des Micro-Folies. L'EPPGHV est chargé de l'enrichissement des collections du musée numérique issues des différents fonds des institutions partenaires nationales et régionales. Il est responsable du maintien à niveau de ce dispositif numérique au plan technique et de la formation à son usage des médiateurs des Micro-Folies.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation du réseau						
Nombre de propositions artistiques (1)	8					
Nombre de représentations	7					
Nombre d'ateliers	4					
Musée numérique						
Nombre d'institutions (2)	38					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit le nombre de propositions issues de chaque territoire d'implantation des Micro-Folies vers d'autres Micro-Folies.
L'indicateur suit aussi l'évolution du nombre d'institutions concourant à l'enrichichement du musée numérique.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
(1) Le nombre de propositions artistiques comptabilise le nombre de projets artistiques et culturels distincts ayant circulés dans le réseau (dont les Micro-Festivals qui ont démarré en 2020). (2) Le musée numérique comptabilise les institutions dont les collections sont présentées au sein du musée numérique	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Equipe de déploiement des Micro-Folies

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
CRM de suivi des Micro-folies	Export des données CRM Micro-Folies	Equipe de déploiement des Micro folies

	Indicateur n° 11C	Type d'indicateur
la Villette	**Planning d'aménagement durable du parc et en vue des JOP 2024**	☐ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition **Objectif 1 : Un parc en mouvement qui intègre les enjeux du** **Action 1 : De nouveaux lieux de création et de diffusion pour de nouveaux**	Depuis sa création, l'EPPGHV a fait de la modularité de ses espaces et de son parc, une force pour faire évoluer son projet créatif et accompagner de nouveaux usages culturels. L'axe 3 a pour objectif de créer les conditions de cette transition au sein de l'EPPGHV, en transformant durablement ses espaces, en assumant sa responsabilité sociale et environnementale, en identifiant de nouvelles ressources, en améliorant ses outils de gestion et enfin, en mettant en place de nouveaux dispositifs pour faire face aux menaces auxquelles l'établissement est confronté.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pôle Voltige		100%				
Pôle Chapiteaux				100%		
Grande halle travaux d'amélioration scénique			100%			
Pôle Little Villette -Ferme pédagogique				100%		
Bâtiment d'exploitation						100%

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur mesure l'atteinte des objectifs de mise en service et d'ouverture aux publics des équipements mis en chantier de renovation, de rémanagement ou nouvellement créés.
Chaque année, un état d'avancement sera établi pour chaque opération en perspective de la cible fixée à 100% de réalisation des travaux programmés. Le rapport annuel de performance rendra compte de l'exécution financière de ces opérations et de leur financement, en articulation avec la PPI 2020-2024.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Planning de réception et de mise en service des opérations de travaux dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre relèvent de l'EPPGHV.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Direction de l'exploitation et de l'aménagement et direction technique

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Planning de réalisation de travaux	Direction de l'exploitation et de l'aménagement, direction technique spectacle

	Indicateur n° 12	Type d'indicateur
la Villette	Suivi du label égalité diversité	☐ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☑ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition **Objectif 1 : Un parc en mouvement qui intègre les enjeux du développement durable** **Action 2 : Une responsabilité sociale et environnementale assumée**	Depuis sa création, l'établissement développe la responsabilité sociale de son organisation en favorisant notamment l'égalité et la diversité dans l'emploi, en accompagnement l'évolution professionnelle de ses collaborateurs mais aussi en soutenant financièrement les actions d'intégration vers l'emploi menées par l'APSV. En 2018, cette politique a trouvé une reconnaissance officielle à travers l'obtention du double label AFNOR « égalité et diversité » au même titre qu'auprès du ministère de la Culture, dont la feuille de route en la matière est désormais un point d'appui pour une déclinaison des enjeux au sein du projet global de l'établissement et ce, au-delà de sa politique de gestion et de management des ressources humaines.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP moyen total CDI + CDD hors champ	288,4					
Egalité diversité Interne						
% de femmes	55%					
Comité de direction	44%					
Score de l'index professionnel femme homme (1)	99/100					
Travailleurs handicapés (nbr de pers.)	13					
Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes						
Apprentis, contrat de professionnalisation et services civiques	27					
Insertion nbr d'heures Villette Emploi	1766 h					
Dialogue social						
Baromètre social nombre de campagnes annuelles	1					
Accords d'entreprise signés	1					
Création - Résidences						
Projets portés par des femmes	42%					
Projets portés par des hommes	41%					
Projets portés par des non-binaires	-					
Projets collectifs	17%					
Programmation spectacle vivant						
Spectacles portés par des femmes	14%					
Spectacles portés par des hommes	39%					
Spectacles portés par des non-binaires	-					
Projets collectifs	48%					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur permet de suivre la politique sociale de l'établissement en matière d'égalité et de diversité à la fois dans sa stratégie RH et de programmation culturelle et de soutien à la création et ce, en lien avec les consignes données dans le cadre de la feuille de route égalité/diversité du ministère de la culture.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
(1)L'index sur 100 points se calcule à partir de plusieurs indicateurs : l'écart de rémunération femme homme, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions, le nombre de salarié augmenté à leur retour de congé maternité et enfin la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'établissement. Les projets artistiques sont portés par des artistes mais aussi par des duos mixtes ou des collectifs qui revendiquent une création collégiale. Pour certains artistes, la question du genre ne peut être posée de façon binaire.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Systéme d'information RH et suivi de la fréquentation	SIRH et politique de programmation culturelle et de soutien à la création	Direction des ressources humaines et direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 12C	Type d'indicateur
la Villette	Egalité diversité programmation	☐ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☑ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition Objectif 1 : Un parc en mouvement qui intègre les enjeux du **Action 2 : Une responsabilité sociale et environnementale assumée**	Si au niveau de l'aide à la création, l'EPPGHV démontre son engagement au service de l'égalité femme homme, il apparait en 2019 une asymétrie en programmation au sujet de laquelle l'EPPGHV fera preuve de vigilance pour les prochaines années. Conformément à la feuille de route ministérielle, l'objectif est d'augmenter de 5% chaque année par rapport à l'année antérieure jusqu'à atteindre l'objectif de 40% de représentations des femmes au sein de la programmation.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
% de femmes programmation spectacle vivant	26%	>25%	>30%	>35%	>40%	>40

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur mesure la part des femmes au sein de la programmation spectacle vivant. L'EPPGHV s'engage à faire progresser la part des femmes sur la période du COP avec l'objectif d'atteindre 40% dès 2023.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
L'ensemble de la programmation spectacle vivant est analysé de la façon suivante: les projets artistiques sont classés en quatre catégories selon les artistes ou collectif à l'origine du projet. Les quatre catégories sont femme, homme, non-binaire et collectif d'artiste. En effet les projets artistiques sont portés par des artistes mais aussi par des duos mixtes ou des collectifs qui revendiquent une création collégiale. Pour certains artistes, la question du genre ne peut être posée de façon aussi binaire. Une fois catégorisé, le ratio est calculé sur le seul rapport femmes-hommes.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Programmation	Direction de la programmation culturelle et événementielle

	Indicateur n° 13	Type d'indicateur
la Villette	Ressources de l'établissement	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition **Objectif 2 : Trouver des nouvelles marges de manœuvre au service du projet** **Action 1 : Des ressources propres sous surveillance**	La situation sanitaire de 2020 et la crise économique qui en découle mettent à mal le modèle économique de l'établissement et les équilibres financiers sur lesquels celui-ci repose. Par ailleurs, le projet culturel porté par l'établissement d'ouverture et de mixité des disciplines, notamment autour du sport lui donne des opportunités nouvelles de partenariats et de collaborations à moyen terme permettant d'espérer de nouvelles ressources.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes propres encaissables	**16 794 868**					
Billetterie et recettes annexes	2 830 103					
Coproduction - coréalisation	991867					
Commercialisation des espaces, *locations d'espaces, commissions, prestations*	5 599 962					
Mécénat, partenariat	695 461					
Echanges de marchandises, p*artenariats médias*	994 208					
Gestion des concessions	5 375 770					
Produits exceptionnels, c*ontentieux, opérations financières, vente de matériels.*	307 497					
Recettes propres non encaissables (P2)	**12 340 707**					
Total recettes propres (P1)	**29 135 575**					
Financements publics	**21 190 590**					
Subvention pour charges de service public	20 629 143					
Subvention programme Micro-Folie	0					
Autres financements de l'Etat	48 000					
Autres financements publics	513 447					
Total des produits	**50 326 164**					
Capacité d'autofinancement	**-754 802**					

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit de façon analytique la structuration des ressouces propres de l'établissement et leur l'évolution par grands postes afin de mettre en exergue la capacité de financement en propre de l'établissement générée par ses activités et de montrer annuellement la manière dont il dégage des marges de manoeuvre au service du projet.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
L'indicateur est en cohérence avec le tableau 6 des liasses budgétaires de l'établissement dans le cadre de la présentation de son exécution financière annuelle.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Logiciel budgétaire et comptable	Service budget contrôle de gestion	Service budget contrôle de gestion

	Indicateur n° 13C	Type d'indicateur
la Villette	Taux de couverture des dépenses par les ressources propres	☑ Indicateur cible d'intéressement ☑ Indicateur cible de performance ☐ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition Objectif 2 : Trouver des nouvelles marges de manœuvre au service du projet **Action 1 : Des ressources propres sous surveillance**	La situation sanitaire de 2020 et la crise économique qui en découle mettent à mal le modèle économique de l'établissement et les équilibres financiers sur lesquels celui-ci repose. Par ailleurs, le projet culturel porté par l'établissement d'ouverture et de mixité des disciplines, notamment autour du sport lui donne des opportunités nouvelles de partenariats et de collaborations à moyen terme permettant d'espérer de nouvelles ressources.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
P1 Montant des autres produits	29 135 575					
P2 Total des produits non encaissables RNB	12 340 707					
C1 Total des charges	48 475 882					
C2 Total des charges non décaissables	9 735 622					
Taux de couverture des dépenses par les recettes propres	43%	30%	35%	43%	45%	45%

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur mesure le taux de couverture des dépenses par les recettes propres de l'EPPGHV. L'établissement se donne pour objectif de retrouver à l'horizon 2022, un taux de couverture d'avant la crise sanitaire à compter de 2022 et supérieur pour les années 2023-2024.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
NB : Pour le calcul de ce taux, les comptes 68 et 78 sont exclus, ainsi que les programmes ayant vocation à être intégralement financés par l'Etat au titre de la mission de service public de l'EPPGHV (Ex : programme Micro-Folies). Ce taux de couverture TC est calculé comme suit TC = (P1-P2)/(C1-C2) P1= Montant des autres produits (à l'exception de toute subvention publique), issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée. P1 correspond à section de fongibilité R15+RNB P2 = Total des produits non encaissables, issu du tableau de situation patrimoniale pour l'année civile considérée (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs). P1 correspond à la section de fongibilité RNB. C1= Total des charges, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée ; C2= Total des charges non décaissables, issu du tableau de situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée (dotations aux amortissements, dépréciations, provisions, valeurs comptables nettes des actifs cédés).	Annuelle **Service responsable de la synthèse du calcul** Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
Logiciel budgetaire et comptable	Service budget et contôle de gestion	Service budget et contôle de gestion

	Indicateur n° 14	Type d'indicateur
la Villette	**Suivi du volet gestion du plan de transformation numérique**	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition Objectif 2 : Trouver des nouvelles marges de manœuvre au service du projet **Action 2 : Une meilleure performance de gestion**	Dans son Rapport du 11 février 2019, la Cour des comptes a invité l'EPPGHV à corriger la faiblesse de son système d'information. Cette fragilité des outils informatiques de l'EPPGHV avait également été pointée par le CGefi dans son audit conduit en 2017 qui soulignait notamment le manque de transversalité des logiciels utilisés par l'établissement. Les orientations numériques actées par l'EPPGHV pour la période 2020-2022 entendent ainsi mettre l'accent sur l'amélioration des performances de ses logiciels de gestion et permettre la structuration de son schéma directeur numérique.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1- Accélérer la dématérialisation des procédures						
1.1 Parapheur électronique						
1.2 Gestion électronique des documents (GED)						
1.3 Système d'archivage électronique des documents (SAE)						
2- De nouveaux outils pour la transversalité						
2.1 Renforcement des fonctionnalités du logiciel de planification des activités						
2.2 Évolution du logiciel RH						
2.3 Changement de logiciel financier						
2.4 Refonte de l'intranet						
5- Infrastructures et environnement numérique						
5.2 Le numérique dans le nouveau bâtiment d'exploitation						
5.3 Un réseau performant (refonte du réseau)						

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit le déploiement de la stratégie numérique de l'établissement à travers la mise en œuvre du plan d'actions associé en vue d'une transformation durable des process, d'une sécurisation de l'organisation comme des circuits de décision, également d'une amélioration de ses modalités de travail en tranversalité et de ses infrastructures informatiques.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
Chaque année est indiquée la phase de chaque projet : Sourcing - définition du besoin ; AMO - Assistance à maîtrise d'ouvrage ; DCE - Dossier de consultation des entreprises ; DEV - Développement - paramétrage ; MOM - Mise en ordre de marche ; OV - opérations de vérification avant mise en service ; MS – Mise en service régulier.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Service budget contrôle de gestion

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Service informatique	Service informatique

	Indicateur n° 15	Type d'indicateur
la Villette	Suivi du développement du contrôle interne	☐ Indicateur cible d'intéressement ☐ Indicateur cible de performance ☑ Indicateur de suivi d'activité ☐ Cartographie ☐ Rapport ☐ PAP/RAP

Objectif auquel l'indicateur se rattache	Leviers d'action identifiés
Axe 3 : La valorisation et la gestion d'un parc en transition Objectif 2 : Trouver des nouvelles marges de manœuvre au service du projet **Action 2 : Une meilleure performance de gestion**	Dans la lignée de la recommandation n°5 formulée par la Cour des comptes dans son Rapport du 11 février 2019 (« Faire de l'amélioration du contrôle interne une priorité de gestion de l'établissement public »), l'EPPGHV s'est doté d'outils pour la mise en œuvre du contrôle interne. Une cartographie des risques et un plan d'actions associé est dorénavant présentée en fin d'exercice au conseil d'administration. Outil de management au sein de l'établissement, ce document permet de rendre compte des actions menées pour améliorer la maîtrise des risques comptables, budgétaires et juridiques identifiés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de périmètres intégrés à la cartographie contrôle interne avec un taux d'avancement des actions supérieur à 66%	1*	2**				

Périmetre, signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur suit l'avancement des actions de contrôle interne qui ont un taux de mise en oeuvre à plus de 66 %.

Mode de calcul -Définitions	Périodicité du calcul
*En 2019, le périmètre couvert par le contrôle interne avec un taux d'avancement des actions supérieur à 66% est le versement des rémunérations. **En 2020, la passation des commandes et achats devrait représenter un nouveau périmètre couvert par le contrôle interne avec un taux d'avancement des actions supérieur à 66%.	Annuel
	Service responsable de la synthèse du calcul
	Mission contrôle interne

Données élèmentaires	Sources d'information	Responsable de la collecte
	Mission contrôle interne	Mission contrôle interne

La Fontaine aux Lions de Nubie © Julien Hélaine